

n° 269 – déc. 2021

le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Synthèse de l'enquête
**CLIMAT-VIOLENCE
CITOYENNETÉ**
lors du Congrès
d'Obernai

le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

N° commission paritaire : 0725 G 86913
124 rue La Fayette – 75010 Paris
Tél : 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
http://www.dden-fed.org

Fédération des Délégués
Départementaux de l'Éducation Nationale
Association 1901
Reconnue d'utilité publique.

Association éducative complémentaire
de l'enseignement public.

Association nationale de jeunesse
et d'éducation populaire.

Association ambassadrice de la Réserve
citoyenne de l'Éducation nationale.

Directeur de la publication :
Eddy Khaldi

Responsable de la revue :
Christian VIGNAUD

Comité de rédaction :
Fabrice Bodin • Martine Deldem • Philippe
Foltier • Georges Fotinos • Philippe Gallier •
Catherine Haensler • Eddy Khaldi • Mireille
Sabattier • Edith Semerdjian • Christian Vignaud

Comité de lecture :
Marie-Jo Aymard • Martine Deldem • Philippe
Gallier • Eddy Khaldi • Jean Millaire • Mylène
Rossignol • Edith Semerdjian • Christian Vignaud

Maquette, conception,
réalisation et impression :
Imprimerie Compédit Beauregard S.A.
Z.I. Beauregard – 61600 LA FERTÉ-MACÉ

Crédits photos : Fédération des DDEN –
Phillipe Courtin – Christian Vignaud

Couverture : Fédération des DDEN

-  **1** Édito
-  **2** Le 106^e Congrès national
-  **5** Rapport d'activité
-  **11** Enquête « Climat, Violence et Citoyenneté »
-  **13** Résolution et motion
-  **19** Un Congrès en visioconférence...
-  **21** DDEN du Haut-Rhin
-  **23** Lu pour Vous
-  **25** Pour Votre Documentation

4 NUMÉROS PAR AN • Le numéro : 5 €

Abonnement seul : 20 €

Les DDEN qui s'abonnent
par l'intermédiaire de leur Union
Départementale bénéficient
d'un tarif préférentiel :
10 euros pour 4 numéros.

QUE L'HORIZON DE **2022** RIME PLUS QUE JAMAIS
AVEC
*Liberté, Égalité, Fraternité
et Laïcité*

“ On peut compter sur les DDEN plus que jamais, pour jouer leur rôle irremplaçable.
En des temps troublés qui trop souvent fragilisent les idéaux et les droits sociaux,
voire brouillent la belle idée de laïcité, ils savent rester fermes sur les principes de leur
engagement républicain comme sur leur conviction laïque.
Et ce tout en restant attentif aux nouveaux contextes. ”

« Honneur aux DDEN » Dictionnaire amoureux de la Laïcité de Henri Peña-Ruiz



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.
10-32-3010 pefc-france.org





Remettre l'École au centre de la cité

Hors du tumulte qui enveloppe nombre de questions préélectorales, les discussions essentielles et incontournables de l'éducation, excepté quelques propos simplistes, ne sont pas les préoccupations premières des leaders médiatiques et politiques et par là même de l'opinion. Par ailleurs, et depuis longtemps, à intervalles réguliers, des partenaires de l'Éducation mentionnent une insuffisance de débats, un déficit de concertation, voire un manque de consultation de la représentation nationale. Tout cela n'est pas nouveau comme le relatait une dépêche de presse de 2009 reprenant les propos d'un député chargé de l'éducation : « *L'Assemblée nationale passe plus de temps à parler de la chasse que de l'Éducation nationale, car ce dernier sujet est essentiellement réglementaire. Nous ne parlons guère éducation que trois heures par an au moment du débat budgétaire.* ».

Force est de constater que les échanges sur l'École ont, depuis bien longtemps, déserté les bancs de l'hémicycle et, *a fortiori*, la question, pourtant fondamentale, des missions et finalités de la première institution de la République. Il en est de même, de la question tout aussi essentielle des rapports Public-Privé. Un sujet aujourd'hui tabou, purement et simplement évacué des débats sur la chose scolaire. Une sorte d'omerta, comme s'il s'agissait d'un problème anachronique, d'un combat d'arrière-garde.

Le dessaisissement démocratique de la question essentielle de l'Éducation n'est-il pas un enjeu central du présent et du futur de la République ?

N'est-ce pas un risque majeur pour la mixité sociale qui se construit exclusivement dans l'École publique ? Peut-on traiter les questions de fracture scolaire, de l'entre-soi et de ghettoïsation, facteurs d'inégalités et, dans le même temps, occulter le financement public de réseaux communautaristes d'établissements privés qui appauvrissent l'institution publique ? **La République doit-elle jouer contre son camp en finançant sa propre concurrence ?** Les finalités de l'Éducation nationale pour former des citoyens doivent-elles servir à financer un communautarisme prosélyte ? N'est-ce pas là une rupture du lien consubstantiel de l'École et de la République ? Qui ne voit pas là une guerre scolaire sourde, froide, résolue et permanente ? Silence on privatise ! Cette complicité cléricale profite surtout à une politique libérale de l'éducation. Immergé dans des logiques individualistes et consuméristes qui s'imposent aujourd'hui, le citoyen finit trop souvent, par occulter les raisons d'être de l'école confessionnelle et par oublier les missions jadis assignées à l'École publique. Ainsi, les stratégies sociales individuelles des familles ne se conjuguent plus avec le projet collectif et citoyen porté par l'École laïque. La logique de service marchand de l'éducation prime, dorénavant, sur l'institution du service public d'Éducation, socle de l'identité républicaine de la Nation.

La République ne saurait abandonner ses principes d'égalité en éducation, de gratuité, d'obligation et de laïcité pour son École. La laïcité est bel et bien consubstantielle à l'idée d'État républicain. La séparation de l'État et des Églises avec toutes les conséquences que ce principe imprescriptible implique sur les institutions doit être préservée, et de façon plus impérieuse encore, quand il s'agit, comme ici, d'Éducation. S'agit-il aussi de créer une brèche institutionnelle afin de réinvestir l'école pour se remarier avec l'État ? **Remettons la question de l'École au centre de la cité pour les débats électoraux à venir.**

Revendiquons la laïcité, valeur universelle, et si fondamentale, destinée à intégrer toutes les diversités par l'accès qu'elle rend possible au développement et l'épanouissement individuel pour chaque citoyen en devenir, appréhendé comme libre et autonome.

29 novembre 2021.

**Le dessaisissement
démocratique
de la question
essentielle
de l'Éducation
n'est-il pas
un enjeu central
du présent
et du futur
de la République ?**

Eddy Khaldi

Président de la Fédération des DDEN



Bonjour à toutes et tous, heureux de nous voir enfin réunis, après cette période de crise sanitaire toujours menaçante.

Congrès ordinaire exceptée la date inhabituelle. Report dû aux contraintes sanitaires, deux ans après le Congrès de Rennes.

Le Congrès d'Obernai pour faire Fédération

Choix d'Obernai pour affirmer nos objectifs de développement dans ces trois départements de l'Est géographique où les DDEN sont pleinement en activité dans le Haut-Rhin. Preuve s'il en était besoin que l'absence des DDEN n'est en aucun cas lié au Concordat et relève exclusivement de la gestion interne de l'Éducation nationale qui transgresse, depuis plus d'un siècle, le principe d'égalité dans encore deux de ces trois départements sans justification légale.

Congrès qui ouvre, après bien des vicissitudes sanitaires, notre fonction par-administrative quadriennale.

Toutes ces décisions de report, de choix du lieu, de prorogation du mandat d'un an de tous les membres du Conseil fédéral et de la date de notre instance suprême ont été, à chaque fois, adoptées par un vote unanime du Conseil fédéral. C'est le Conseil fédéral qui gère politiquement et administrativement notre Fédération entre chaque congrès. Les contraintes sanitaires qui pèsent toujours ont conduit le Conseil fédéral à décider la participation d'un délégué par Union, porteur des mandats de 2020 pour tous les votes statutaires.

Qui peut arbitrairement, hors de nos instances, contester ces décisions démocratiquement adoptées ?

Pouvions-nous nous départir de nos responsabilités statutaires et des contraintes sanitaires aux causes complexes, face à leurs conséquences multiples et à nouveau porteuses d'inquiétudes ?

Ce Congrès a pour objectif primordial de continuer avec toutes et tous à **faire Fédération** pour lutter contre les individualismes et dérives putschistes téléguidées et pour nous engager collectivement afin de faire unité.

Œuvrons pour sauvegarder l'indispensable cohésion entre la Fédération et toutes les Unions qui la composent, pour plus de solidarité, pour améliorer le sentiment d'appartenance à notre collectif, fidèle à son histoire, à ses principes et ses valeurs, à nos objectifs, et nos résolutions adoptées en congrès, et seulement là.

Faire fédération, sans pour autant, fermer le débat dans un unanimité réducteur, mais ouvert à toutes et tous dans une participation sereine autour de propositions constructives conformes à nos règles statutaires et réglementaires.

Faire Fédération pour faire l'unité autour de décisions adoptées démocratiquement dans nos seules instances et non ailleurs, dans d'autres organisations au travers de diffusions anonymes, injurieuses, voire diffamatoires sur internet et par e-mails.

Nous sommes ici, en congrès, pour dresser le bilan d'un peu plus de 2 années fortement impactées par des restrictions de circulation et de réunions problématiques en présentiel, rendant notre fonctionnement plus difficile sur le terrain de notre activité officielle dans les écoles.

Nous sommes ici, et seulement ici, à Obernai pour choisir collectivement notre futur, afin de nous projeter vers l'avenir par une réflexion prospective sur l'évolution de notre fonction pour la rendre plus efficiente et pour nous situer dès maintenant, dans un environnement éducatif en perpétuel mouvement.

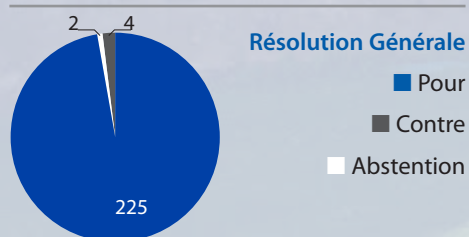
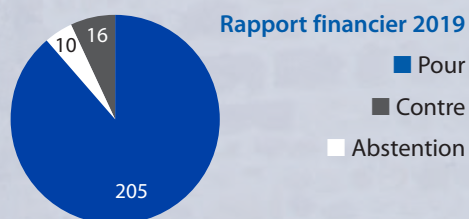
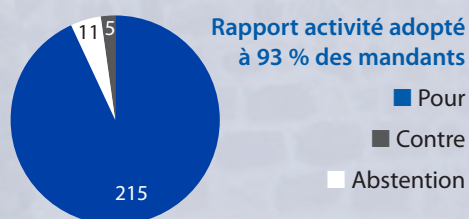
Beaucoup d'entre nous, comme à la Fédération, avec nos publications, nos enquêtes et nos deux adresses aux pouvoirs publics, ont continué d'agir dans ce cadre fédéral, malgré des conditions de travail plus compliquées. C'est dans l'École, en présentiel, que nous trouvons toute notre raison d'être. Sans l'École en présentiel, notre fonction officielle de DDEN ne présente plus la même nécessité. Cependant, notre fonction par-administrative démontre encore plus l'affirmation de cette nécessité après cette pandémie.

Nous attendons ici, demain après-midi, vos observations, voire vos critiques sur l'activité fédérale. Ce soir ou demain matin nous serons à l'écoute de l'activité et les propositions de vos Unions.

Propositions qui pourront être formulées par 93 des 94 Unions fédérales, soient 65 collègues mandatés ici à Obernai et pour 28 d'entre-elles en visioconférence

Votes du Congrès

Mandats : 231



dans ce même Congrès. Il ne manquera qu'une Union, celle du Gers, régulièrement et volontairement absente depuis plus de 10 ans. Notons que lors de notre dernier Congrès à Rennes, il manquait 16 Unions. Notre fonctionnement démocratique s'en trouve ainsi, à Obernai, fort renforcé et légitimé. Les usages numériques développés à l'occasion de la pandémie, très aléatoires au début de la crise, sont devenus de plus en plus partagés pour échanger et organiser des débats. C'est à partir de ce congrès que nous pouvons utiliser les moyens pour voter de façon sécurisée avec bien des réunions de préparation depuis plus d'un mois avec une assistance technique externe. Nous ne pouvions pas, il y a quelques mois, parvenir à organiser une telle participation de 30 % des Unions. Merci à toute l'équipe d'organisation.

Ce Congrès est légitime afin de dresser le bilan de nos activités fédérales demain après-midi et définir nos axes de travail, adopter notre Résolution générale et les motions, feuilles de route qui définissent les grandes orientations et les objectifs de notre Fédération. C'est là aussi que nous élirons nos représentants pour siéger au Conseil fédéral et à la Commission de vérification des comptes. Entre deux Congrès, rappelons-le, seul le Conseil fédéral a compétence pour administrer la Fédération. Notre règlement intérieur précise que le Conseil fédéral a, en particulier, la compétence de valider les candidatures pour cette instance. La liste est close un mois avant le Congrès pour être transmise aux Unions. Le Conseil fédéral réuni le 16 novembre a, comme prévu statutairement, « **réglé l'ordre du jour** ». Ce Conseil fédéral a aussi enregistré le retrait, à sa demande, de la candidature de Lucette Berceaux.

La Commission des résolutions composée statutairement de 7 représentants des Unions en présentiel et 4 membres élus du Conseil fédéral décidera des amendements à intégrer pour élaborer le texte final soumis aux votes des membres du Congrès.

C'est ici, et seulement ici et maintenant, que nous sommes réunis en présentiel à Obernai en Alsace, pour la première fois de notre histoire depuis 1906 et de façon exceptionnelle en visioconférence. **Le Congrès c'est le moment fort de notre Démocratie.**

Démocratie qui s'exprime, là et seulement là, avec toutes les Unions et non quelques-unes.

Aucune autre structure ou coalition ne peut s'interposer entre les Unions et la Fédération.

Nous sommes là pour débattre, hors des mails ou des réseaux sociaux avec l'ensemble des Unions et non pour en découdre de façon désordonnée. Chacune et chacun seront libres ici d'exprimer les mandats dont elles ou ils sont porteurs, dans les temps répartis entre toutes et tous.

Comme bien d'autres structures, notre Fédération et nos Unions ont été fortement atteintes dans leur fonctionnement en particulier par cette pandémie, y compris physiquement pour certaines et certains de nos membres responsables ou membres d'Honneur. Chaque fois, notre Fédération a adressé des messages de condoléances à leur famille et à l'Union.

En leur souvenir et pour leur engagement, je vous demande de bien vouloir saluer leur mémoire par une minute de silence.

Merci.

Toutes les conséquences sanitaires, économiques, sociales, politiques ou psychologiques ne sont pas encore totalement connues et maîtrisées. La permanence des activités fédérales a été assurée, voire redoublée en cette période de renouvellement quadriennal et dans le cadre de la pandémie avec des adresses aux pouvoirs publics. Tout ceci en dépit des contraintes qui nous furent imposées, telle la mise au chômage de notre secrétaire administrative pendant presque 6 mois en plusieurs périodes.

Comme dans toutes structures, des divergences peuvent et doivent s'exprimer dans nos instances hors des faux procès et hors d'allégations non fondées et ne peuvent cependant pas conduire à organiser des putschs internes pour faire

division. Le légitime débat ne peut qu'être mené dans les seules instances pour construire et tracer sans arrière-pensées avec toutes les Unions, et non par quelques-unes, le chemin de notre action commune démocratiquement décidé dans un congrès et seulement dans un congrès.

Toute opération destructrice et malveillante ne peut conduire qu'à l'échec dans un éparpillement mortifère pour tous nos mandants. Conflit qui ne peut que satisfaire et qu'organisent nos opposants externes qui s'en gaussent dans leurs publications anonymes, alimentées par quelques-uns, ici, en interne. Ils cherchent, surtout là, à discréditer notre action permanente pour la Laïcité dont ils n'osent exprimer leurs divergences et invoquent pour tel culte un principe de Laïcité et pour tel autre la « liberté religieuse » dans une approche électoraliste, à géométrie variable. Il faut chercher là et exclusivement là, leurs divergences sur la Laïcité en essayant de miner notre Fédération sur ce terrain laïque. Nous avions, lors du Congrès de Rennes, pris une décision sans appel par 241 mandats contre 3 pour dénoncer leurs manipulations. Cette décision, prise en Congrès, s'impose dès lors à toutes nos Unions comme il est précisé en l'article 5 de notre Règlement intérieur : « **Les Unions doivent également se conformer aux décisions prises aux congrès annuels.** ». **Ce texte voté à Rennes en juin 2019 figure dans votre dossier de Congrès pour dénoncer l'intrusion externe du Délégué laïque.**

De tels agissements de DDEN affiliés à notre Fédération ou de prétendus DDEN sont inacceptables. Nous avons décidé d'assigner en justice et de demander réparation pour injures, dénominations calomnieuses, voire diffamation de cette





publication sauvage. On ne peut imaginer que de telles attaques hypocrites et sournoises puissent obtenir le soutien d'Unions départementales ou de DDEN.

Nos échanges doivent rester dignes des valeurs et principes que, je l'espère et je le pense, nous revendiquons et partageons. Laissons ici ces tristes individus à leurs rancœurs, leurs aigreurs, leurs ressentiments, voire leurs revanches et leur mal-être. Vous êtes tous, loin de cela dans une démarche altruiste et dévouée, hors de toute instrumentalisation politique de notre noble fonction, au seul service de l'École et des enfants.

Avec les difficultés plus ou moins conséquentes de recrutement local sans chercher à en accuser systématiquement la Fédération, poursuivons encore et encore à faire connaître notre Fédération et reconnaître son action nationale et dans nos départements pour s'ouvrir à toutes celles et ceux qui partagent notre engagement pour rejoindre vos Unions. Œuvrons pour faire promouvoir et défendre la place qui nous revient dans le champ de l'École avec le soutien des membres partenaires et des responsables institutionnels. C'est le sens de l'action fédérale que nous voulons mener dans le cadre des futures élections présidentielles et législatives. Ce sera aussi l'occasion d'affirmer nos principes historiques émancipateurs de liberté de conscience qui fondent notre République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

La mixité sociale et scolaire pour combattre les inégalités et l'exclusion, et la sauvegarde de l'École publique laïque à laquelle nous sommes viscéralement attachés deviennent de plus en plus préoccupantes pour notre projet collec-

tif consubstantiel avec les principes de la République. Apportons ici le témoignage de nos réussites, de nos échecs et de nos propositions. C'est au niveau local et seulement là que l'on construit notre image et notre puzzle national en rassemblant et rassemblant dans l'action toutes les Unions.

Ce fut le cas notamment pour l'enquête conduite sur les effets du Covid dans les écoles et maintenant dans l'enquête sur « *Le climat, les violences et la citoyenneté* » dont la synthèse quantitative et qualitative ainsi que quelques réponses seront abordées dimanche matin.

Améliorons l'image de notre Fédération par la diffusion et la qualité de nos seuls outils de communication qui doivent parvenir à toutes et tous. Citons-là, la *Lettre* bimensuelle du DDEN et nos circulaires, qui doivent, rappelons-le, être diffusées à tous nos adhérents. Sources d'informations continues avec notre revue *le délégué*, elles feront comprendre la nécessité de s'informer pour accomplir au mieux la fonction de DDEN.

Réussissons ensemble, notre Congrès pour toutes celles et tous ceux qui nous mandatent pour notre engagement au seul service et intérêt de l'enfant.

Notre Fédération n'a d'objectif que de rassembler toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les principes qui nous guident. Dans cette situation nouvelle, il faut redonner du sens à notre fonction et construire, avec d'autres, des perspectives pour réactiver les fondements de l'École publique laïque et son lien avec la République pour parvenir à l'égalité en éducation. C'est exclusivement notre action que nous devons faire

connaître, comprendre, faire vivre auprès des écoles et qui assure notre crédibilité et notre légitimité.

Je vais ici emprunter à mon ami Henri Peña-Ruiz, la conclusion de son article « Honneur aux DDEN » inséré dans son célèbre « *Dictionnaire amoureux de la Laïcité* » : « *En des temps troubles qui, trop souvent fragilisent les idéaux et les droits sociaux, voire brouillent la belle idée de Laïcité, les DDEN savent rester fermes sur les principes de leur engagement républicain comme sur leur conviction laïque. Et ce tout en restant attentifs aux nouveaux contextes.* »

Tout est là dans ce qui constitue notre ADN et dans l'ingérence d'organisations externes pour nous imposer leur conception à géométrie variable de la Laïcité. C'est là l'objet de leurs attaques.

Dans notre domaine de l'éducation pour, en particulier, les sorties scolaires, peut-on faire prévaloir la liberté religieuse de l'accompagnant sur la liberté de conscience de l'accompagné ? Peut-on utiliser la Laïcité pour les cultes historiquement installés et invoquer, pour des motivations électoralistes, la liberté religieuse et une reconnaissance institutionnelle pour les cultes émergents ?

La non-reconnaissance institutionnelle des religions est la règle pour tous les cultes. L'État, pour respecter les finalités de l'article premier de la loi de 1905, doit rester neutre. Les croyances des citoyens sont légitimes avec comme seule limite de ne pas porter atteinte à la liberté de conscience et aux droits fondamentaux de la personne ni à ceux de l'ordre public et de la sécurité publique.

Merci ■



Édith Semerdjian
Secrétaire générale



L'activité fédérale, en particulier pour la diffusion de nos outils de communication, a suivi son cours normal jusqu'au 13 juillet pour reprendre le 1^{er} septembre.

Exceptionnellement, la Fédération a dû procéder à une intervention inhabituelle suite à un courrier recommandé copié-collé par 8 responsables d'Unions le 13 juillet, contraignant le Conseil fédéral à se réunir en urgence le 20 juillet, pour adresser une réponse fédérale qui a fait l'objet d'une circulaire n° 32 le 20 juillet 2021.

Cette coalition de huit responsables d'Union qui ne reconnaissent plus les décisions du Conseil fédéral, alors que six d'entre-eux en furent ou en sont encore membres, a récidivé par un envoi du 20 août adressé tous azimuts à des adhérents ou non, au « Délégué laïque » qui injurie la Fédération depuis plus de deux ans et aussi, en particulier, aux ex-responsables de l'Union des Bouches-du-Rhône, présidée par un membre exclu à l'unanimité par le Conseil fédéral, Patrick Krikorian ; membre qui avait assigné en référé.

Concernant l'Union des Bouches-du-Rhône, la Fédération a lancé une opération « Visite des Écoles de Marseille » entre fin avril et début juillet 2019. Notre Fédération s'assignait comme objectif de faire connaître et reconnaître localement, conformément à notre mission officielle les DDEN dans une ville comme Marseille, où il n'y avait que très peu de DDEN pour les 445 écoles. Le second objectif était d'aider notre union locale des Bouches-du-Rhône à stopper l'hémorragie de bénévoles (moins de 60 adhérents pour 1 500 écoles). Dans le cadre de notre plan national de recrutement de DDEN, il fallait dans ce département, et à Marseille en particulier, déployer conviction et énergie

pour recruter des bénévoles nécessaires à notre action officielle de DDEN.

Enfin, très régulièrement, les médias dénonçaient nombre de problèmes de sécurité, de salubrité des établissements du premier degré sur Marseille, constats que nous, DDEN, aurions dû faire émerger de notre nécessaire présence auprès des écoles.

Ces visites des écoles de Marseille, sous la conduite de la Fédération, se sont déroulées conjointement avec des membres du Conseil fédéral, d'Unions départementales voisines et de quelques DDEN des Bouches-du-Rhône. Cette opération fut l'objet, par notre Fédération, d'une longue préparation avec des réunions au Ministère, au rectorat, à la direction académique, et à la mairie de Marseille pour le côté administratif. Les accords de tous actés, tous les directeurs ont été informés du but de ces visites, du caractère officiel

*“motion adoptée
à 93 % des mandats”*

de notre fonction et du planning. Les visites se sont déroulées en binôme de DDEN par arrondissement. Une synthèse globale représentant les visites de 371 des 445 écoles de Marseille a été produite. Elle est sur le site de la Fédération, et un condensé a été publié dans le *délégué* 264 de septembre 2020.

Ce rapport a été remis avec les 371 rapports à la DGESCO, au Ministère, au DASEN des Bouches-du-Rhône et à l'adjointe au maire en charge des écoles sous la précédente municipalité. Ce travail ayant été finalisé avant les élections municipales de mars 2020, nous nous étions engagés à ne pas le diffuser, même au niveau de notre Union des DDEN des Bouches-du-Rhône afin de ne pas interférer dans la campagne électorale.

C'est à partir de ce moment-là que nos relations avec cette Union se sont dégra-

dées. Voici la résolution adoptée à l'unanimité du Conseil fédéral du 14 novembre :

« Le Bureau fédéral du 2 octobre 2019 a reçu Patrick Krikorian, président de l'Union des Bouches-du-Rhône pour lui demander de fournir des explications afférentes à la transmission au DASEN le 18 juillet 2019, au nom de la Fédération, d'une synthèse des visites de Marseille. Patrick Krikorian reconnaît les faits devant le Bureau national.

Au regard de l'article 15 de notre RI, cet envoi a été réalisé sans l'accord de la Fédération et ce d'autant plus qu'un engagement absolu avait été donné aux responsables institutionnels pour que ces informations afférentes aux visites soient communiquées par le seul Président de la Fédération. Patrick Krikorian était informé de cet engagement pris, en particulier, lors de l'audience auprès de la Maire adjointe de Marseille à laquelle il participait avec le Président et Vice-président de la Fédération.

Par ailleurs, Patrick Krikorian n'a pas participé aux visites d'écoles avec la Fédération. Cette synthèse de Patrick Krikorian est établie à partir de seulement 9 écoles qu'il n'a pas visitées. De plus, il a multiplié les entraves au déroulement des visites de la Fédération.

En vertu de l'article 4 de nos statuts, le Conseil fédéral conclut à une faute grave et se prononce pour la radiation de Patrick Krikorian. »

Il a donc été informé qu'il ne pouvait plus siéger dans les instances relevant de la Fédération en particulier dans l'Union des Bouches-du-Rhône, structure adhérente de notre association nationale. Le Conseil d'administration de l'Union 13 a maintenu Patrick Krikorian à la présidence de cette Union, n'a pas payé ses cotisations 2020, ni fourni la liste de ses adhérents à la Fédération. L'Union des DDEN 13 est donc sortie d'elle-même de la Fédération.

À la suite des courriers reçus au mois de juillet, les Membres d'Honneur de la Fédération, respectant eux la trêve estivale, ont adressé une lettre de soutien à

notre Fédération. Il n'est d'ailleurs pas mentionné dans les statuts que les Unions puissent adresser des courriers à toutes les Unions. Devant les multiples interventions de DDEN, de nombre d'Unions, choqués et troublés par ces interventions inhabituelles de 8 responsables d'Unions, et suite à la décision fédérale et à la lettre des Membres d'Honneur, le Bureau fédéral a décidé de joindre les réponses fédé-

rales, aux DDEN abonnés au *délégué* en précisant que ces envois de 8 Unions figurent dans la *circulaire fédérale* n° 32.

Rappelons l'article 5 du règlement intérieur

« Les statuts des Unions déposés en préfecture sont compatibles avec ceux de la Fédération (notamment des art. 3 et 15).

Les Unions doivent également se conformer aux décisions prises aux congrès annuels. Hormis ces obligations, les Unions départementales conservent leur autonomie administrative et financière ».

C'est pourquoi, réuni du 14 au 16 juin 2019, à Rennes, pour leur 105^e Congrès national, le **texte voté à Rennes contre le Délégué laïque s'impose à toutes les Unions** (Article 5 du RI).

Rappelons le texte voté en congrès à Rennes en 2019

Transformer les idées de chacune et chacun en une action fédérale.

Le Congrès, au niveau national, est la seule instance où l'on peut entreprendre et décider collectivement conformément à nos statuts et règlement intérieurs. C'est là, et seulement là, dans la démocratie légitimée par le débat, puis le vote, que l'on transforme les intentions individuelles en projet collectif et fédérateur. Dans toutes nos structures, dans toutes nos instances, notre activité civique est permanente. Elle se construit dans les échanges et se conclut par des décisions votées et mises en œuvre. Cependant, ce processus démocratique, admis par tous, ne fait pas l'affaire d'une petite minorité, qui, de l'extérieur, hors de l'organisation, diffuse, depuis plusieurs mois, sur internet et, de façon très aléatoire, dans la messagerie d'adhérents, une publication à charge intitulée « Le Délégué laïque » pour s'opposer, par ce pléonasme, à ce que nous ne serions pas.

La Laïcité est consubstantielle à nos missions et fonctions de DDEN. Ce groupuscule « Délégué laïque » qui s'agit à intervalles réguliers revendique-t-il une conception de la Laïcité qui récusé son application pour les sorties scolaires où les accompagnants font prévaloir la manifestation de leur liberté religieuse et ignorent la liberté de conscience des accompagnés ? Et aussi dans l'affaire Baby Loup.

Seul le Congrès national est souverain. On ne peut cacher au Congrès cette immixtion qui gangrène de l'extérieur notre Fédération. Avec quel soutien ? Cette action limitée et localisée, externe pour miner peu à peu l'image et la légitimité de notre Fédération. Cette illégitime intrusion ne peut prospérer, malhonnêtement, sans réaction et désapprobation du Congrès au risque de ternir notre image publique et de porter atteinte à nos actions de DDEN et à notre nécessaire développement. Cette publication anonyme est la continuité de cabales souterraines orchestrées il y a deux ans avant le Congrès de Grenoble, pour s'opposer à la candidature de celui qui fut pourtant élu, majoritairement, à la présidence de notre Fédération.

Publication qui porte accusation permanente en forme de justice, de répression, par des attaques, lâches, ad hominem sur internet et certaines publications papier. La Fédération des DDEN porte haut et fort le principe de Laïcité au sein du CNAL et dans le Collectif laïque national. La Fédération est toujours ouverte au débat dans toutes ses instances avec des délégués adhérents identifiés et n'a de compte à rendre à aucune autre organisation ni personnes anonymes. La Fédération a la volonté de s'ouvrir aux propos de tous ses membres identifiés.

Cette publication sans contradicteurs identifiés cherche à discréditer et à s'opposer à la Laïcité dont nous portons haut et fort le principe dans nos rangs, au sein du CNAL et de façon affinitaire dans le Collectif laïque national. Collectif de quarante organisations qui gêne nos détracteurs, qui lui reprochent d'avoir initié « la pétition des 113 » contre la révision de la loi du 9 décembre 1905. Tous nos écrits attestent de cette volonté historique permanente de promouvoir la Laïcité. Aucun de nos écrits et propos ne peut être mis en défaut.

Ces prétendus DDEN dissimulés derrière l'anonymat d'internet, sous des pseudonymes, s'opposent à la volonté générale et essayent d'imposer unilatéralement une instrumentalisation politicienne en discréditant l'action fédérale dans de prétendues « tribunes libres de débats de DDEN » pour déstabiliser la Fédération. Pour qui travaillent-ils ? Ce populisme de la défiance a pour objectif de délégitimer notre structure pour semer le trouble en affirmant que « la situation est tendue à l'intérieur » de la Fédération. Quel est cet objectif qui participe à la fragmentation pour discréditer les DDEN et l'efficacité, reconnue, de notre action commune dans de multiples domaines ?

La Fédération doit rester collectivement indépendante d'autres associations. Les DDEN sont, par ailleurs, pour la plupart, des citoyens multi-engagés dans des associations, syndicats ou partis politiques. Tous ces engagements citoyens sont respectables, mais doivent rester individuels, sans chercher à interférer avec le fonctionnement statutaire de notre Fédération. Quels que soient les engagements de chacune et chacun, notre Fédération, pour être fidèle à son histoire, à ses principes et ses valeurs, a l'impérieuse obligation de rester collectivement indépendante d'autres associations, partis politiques ou syndicats pour rassembler les adhérents dans leur diversité. Cet usage malsain des réseaux sociaux, par une poignée d'individus, sans scrupules, qui ne peuvent se prévaloir d'une identité collective de DDEN, participe à une opération de sédition qui essaie de miner notre Fédération. Ils ne veulent pas faire connaître ou reconnaître notre Fédération, mais la faire disparaître. Ces individus récusent la démocratie représentative, sacralisent l'individualisme et contribuent au malaise moral d'une société incapable d'entreprendre collectivement.

Cette radicalisation de la contre-démocratie qu'ils pratiquent se dilue dans le libéralisme qui récusé la volonté politique démocratique où l'on choisit ensemble, en particulier ici et maintenant au Congrès, de dépasser nos logiques individualistes pour nous rassembler autour d'un projet commun porteur de sens : l'École publique laïque.

Nous voulons transformer les idées de chacune et chacun en une action fédérale. Nous sommes au service de cette ambition républicaine et rien d'autre... Vous êtes appelés à l'issue de ce propos à vous prononcer par vote pour : soit FAIRE FÉDÉRATION, soit FAIRE DIVISION.

Eddy Khaldi, Rennes, le 14 juin 2019

Ce texte a été voté par ces mêmes Conseillers et Présidents d'Union, qui se sont déclarés depuis, en opposition à la Fédération. Quelle cohérence !

Vote : 241 mandats pour ; contre 3.

Informations fédérales

La Lettre du DDEN

Elle a été diffusée jusqu'au 13 juillet et reprise à partir du 1^{er} septembre pour être toujours mieux informés de ce qui se passe autour de l'École. Elle est bimensuelle depuis la pandémie.

Les circulaires

Elles ont continué à être diffusées pendant les vacances.

Le délégué n° 268

Il a été routé la 3^e semaine de septembre avec un condensé de notre activité.

Les sites Internet et Intranet

Ils sont mis à jour en temps réel avec tous les documents fédéraux. Le site intranet a 484 abonnés ; les présidents, trésoriers et secrétaires sont 116 et beaucoup ne sont pas encore connectés ; le Conseil fédéral 26 et le Bureau fédéral 10.

Tous les documents, circulaires, Lettres et Le Délégué ont été adressés à tous les responsables d'Unions, qui ont la charge de les diffuser à tous leurs adhérents.

Les activités fédérales

Le respect du Règlement intérieur a été signé par tous les Conseillers fédéraux de la Fédération. Il va de soi que le Conseil fédéral doit être uni et solidaire lorsque des décisions sont prises au nom de la Fédération.

Les candidatures au Conseil fédéral ont été diffusées, mais n'ont pas été retenues celles émanant des Unions contestataires, non règlementaires ou non reçues.

Les règlements afférents aux concours « Écoles fleuries » et « Se construire Citoyen » ont été diffusés avec les calendriers des opérations à venir.

L'enquête « Climat, violences et citoyenneté » s'est poursuivie ; plusieurs rappels ont été adressés. Il y a eu plus de 3 000 réponses des écoles. Seuls les départements contestataires ont peu ou pas répondu.

Des affiches pour les élections de Parents d'élèves ont été diffusées, afin d'aider les écoles.

Les rencontres institutionnelles

Le rapport de synthèse de la visite des écoles de Marseille a été diffusé avec les 4 pages dans le délégué n° 260. Un courrier a été fait aux IEN de Marseille avec l'index des écoles publiques.

Une demande de convention-partenariat FDDEN-AMF a été réalisée et adressée à François Baroin, président de l'AMF avant le changement de présidence. Nous attendons une réponse du nouveau Président, David Lisnard, maire de Cannes.

Le 7 octobre, une rencontre a eu lieu avec Monsieur Leroux, sous-directeur de la DGESCO, chargé du 1^{er} degré et de la responsable juridique, afin de présenter notre fonction et de demander une subvention au Ministère. Ils sont très intéressés par notre enquête « Climat, violences et citoyenneté » ; nous leur en présenterons la synthèse. Nous leur avons expliqué les raisons de notre congrès à Obernai. Nous avons reçu un accueil très satisfaisant, voire chaleureux et une approche favorable. Ils étaient très surpris qu'il y ait des DDEN dans le Haut-Rhin, par un arrêté du Préfet et une habilitation du DASEN. Ils nous ont fait la promesse d'une réponse dans un mois, soit début novembre. Mais elle est repoussée en janvier, pour une nouvelle rencontre avec la Fédération.

La Commission de Révision des Statuts et du Règlement intérieur, statuts qui datent de 1974, s'est réunie avec l'audition de l'avocat, Maître Hugo Cadet. Toutes les Unions seront informées au fur et à mesure de l'avancée des travaux de la commission pour faire remonter leurs remarques et propositions.

Le livre de Jean-Marie Gillig « Des Délégués cantonaux aux DDEN » est paru. Il est dans votre pochette du Congrès.

Laïcité

Lors de la fête de la Laïcité du 26 juin, nous étions représentés par Eddy Khaldi qui a fait une intervention publiée dans une circulaire.

Nous avons participé aux communiqués du CNAL et du Collectif laïque national pour l'hommage à Samuel Paty.

Nous étions présents à la remise des Prix de la Laïcité 2020 et 2021.

Le 16 novembre, nous avons signé l'appel fondateur du « Mouvement ambition éducation » où de nombreux partenaires éducatifs se sont unis pour créer un mouvement visant à positionner l'enfant et l'éducation au cœur du débat public.

Enfin, la Fédération a déposé une plainte contre « Le Délégué laïque ».

Pour conclure

Pour l'année 2020, excepté le Congrès national qui n'a pu avoir lieu, aucune autre instance n'a été impactée et toutes nos réunions statutaires ont pu se tenir en présentiel. Pour 2021, elles ont eu lieu en visioconférences pour respecter les consignes sanitaires toujours en vigueur.

Notre renouvellement quadriennal a été lourdement impacté par cette situation exceptionnelle qui a obligé les Unions à prendre des dispositions inhabituelles. La Fédération a dû s'adapter, elle aussi, aux nouvelles règles en vigueur, pour organiser ce Congrès que nous souhaitons le plus fructueux possible.

Hier et ce matin, Michel Landron, soutenu par Jean-Paul Mathieu et Guy Brunet, ont fait une intrusion et essayé de perturber le déroulement de ce Congrès, fort heureusement, en vain.

Aussi, malgré toutes les offensives de déstabilisations répétées, le Conseil fédéral, dans sa très grande majorité, a effectué sa tâche et essayé de mener à bien tout ce qu'il était possible de faire, dans les conditions déjà défavorables de la Covid-19.

Vous avez pu voir dans le *Rapport d'activités* diffusé dans le dernier numéro du « le délégué », que le Conseil fédéral a travaillé sans relâche, avec la publication de la Revue, les nombreuses circulaires, les rencontres institutionnelles et associatives, l'accompagnement des Unions, les efforts soutenus pour la reconnaissance des DDEN dans le Bas-Rhin et la Moselle, et avec la *Lettre* devenue bimensuelle, pour informer au mieux les DDEN dans leurs activités.

Aussi nous comptons sur l'entière solidarité de tous les DDEN pour que puisse perdurer notre Fédération, encore plus forte de ses nombreux militants, animés uniquement par l'intérêt qu'ils portent au devenir des enfants et à la défense de leurs droits, et plus que jamais à la défense de la Laïcité qui ne doit pas être instrumentalisée à des fins politiques.

Nos travaux pourront ainsi continuer avec Force et Vigueur, dans une pleine et entière UNITÉ retrouvée, pour que l'année qui s'annonce nous trouve prêts à œuvrer en toute sérénité, dans l'intérêt de tous les enfants afin que l'École publique, laïque et gratuite, redevienne un ascenseur social pour chacun d'entre eux et assure sa réussite. ■

Eddy Khaldi

Président de la Fédération
des DDEN



Obernai, rapport moral L'École, les DDEN et la Laïcité

• L'enjeu de la République, c'est d'abord l'école.

C'est, aujourd'hui, jour pour jour, le 32^e anniversaire de la journée internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Moment fort pour la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) porteuse des valeurs de la République. Le droit français ne distingue pas les enfants selon leur nationalité. **Un enfant mineur, français ou étranger, est d'abord un enfant.** Seul, non accompagné, c'est un enfant en grand danger.

Pour nous DDEN, tout enfant a droit à l'éducation, à une bonne santé, à vivre dans des conditions décentes.

Réaffirmons aussi que l'enjeu institutionnel de la République c'est, d'abord, et plus que jamais l'École publique.

Nous revendiquons l'École publique laïque pour faire de l'élève un citoyen.

C'est à l'École que l'on forme des citoyens. **C'est à l'École laïque que l'on peut « Se construire Citoyen ».**

L'histoire récente montre que la crise sanitaire peut donner de mauvais arguments à ceux qui, depuis toujours, cherchent à remettre en cause les fondamentaux des bâtisseurs du service public d'éducation et l'égalité en éducation.

Des libéraux voient la crise sanitaire comme une opportunité pour développer une nouvelle offensive pour miner l'Éducation nationale.

Dans cette situation complexe, cela impose la plus grande fidélité dans l'affirmation de nos principes et une lucidité dans l'analyse des évolutions importantes que nous subissons.

Le ressourcement dans notre passé est plus que jamais nécessaire non pour s'enfermer dans la nostalgie, mais pour éclairer le présent.

Cependant, il faudra repenser les établissements scolaires dans un souci d'hygiène et de santé. Soulignons aussi ce jour comme la journée nationale des sanitaires. Pour la santé, la médecine scolaire doit, aussi, recevoir des moyens suffisants en personnel et en budget pour lui permettre de répondre efficacement à la prévention qui s'impose. Les personnels d'éducation doivent enfin disposer d'une médecine du travail qui n'existe pas à ce jour.

Ainsi l'enseignement public pourra répondre aux besoins de notre société en mutation s'il est aussi doté de moyens suffisants pour réaliser l'égalité en éducation.

Pour les prochaines élections présidentielles et législatives, nous devons exiger de placer l'Éducation au centre des débats.

Pour nous DDEN, l'avenir de notre pays se fonde sur la qualité de notre enseignement public et de l'investissement consacré à ce maillon essentiel de notre cohésion sociale.

L'enquête de notre Fédération sur « *le Climat, les violences et la citoyenneté* dans les écoles primaires en 2021 » conduite jusqu'au 22 octobre nous permet de dégager une image établie sur plus de 3 000 écoles à ce jour.

Demain, la synthèse des résultats constituera un des éléments pour réfléchir sur notre fonction et pour mieux nous faire connaître des membres de la communauté éducative et ainsi nous faire, encore plus, reconnaître des institutions.

Pour nous DDEN, l'injustice c'est l'inégalité. C'est pour cette raison que nous revendiquons l'égalité en éducation, non celle des groupes ou des communautés, mais celle des citoyens.

Sinon, on introduit la différence des droits entre groupes et on dénature le concept de service public expression de l'égalité des citoyens et non des communautés.

La République devrait-elle financer et favoriser une école privée concurrente, école de la différenciation sociale, école communautariste ?

En remettant en question la gratuité, en cherchant à commercialiser l'éducation, certains la soumettent à des conditions de fortune pour restaurer et imposer dans l'accès au savoir.

La citoyenneté, la mixité sociale constituent de nouveaux défis, de nouveaux enjeux de société pour l'École publique laïque, gratuite, obligatoire et pour la République.

Revendiquons, encore et toujours lors des prochaines échéances électorales, la nécessité d'une École publique ouverte à toutes et tous, seule financée par la puissance publique.

Par nature, l'École publique est une structure inclusive qui, par son caractère propre laïque, n'exclut personne et met en place des dispositifs adaptés pour tous, selon les besoins des citoyennes et citoyens en devenir. Les personnes en situation de handicap sont nos égaux en citoyenneté. La charte de la Laïcité à l'École est rendue accessible à toutes et à tous dans un remarquable outil élaboré par l'APAJH. Faisons vivre notre partenariat avec l'APAJH où l'École inclusive et la scolarisation des élèves en situation de handicap garantit la dignité de toutes et tous.

L'École doit, aussi, promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, tous les jours dans tous les aspects de la vie. Dès le plus jeune âge, l'École joue un rôle important de sensibilisation. Les

enfants d'aujourd'hui sont naturellement les adultes de demain, leur éducation doit être organisée dans le prisme de l'égalité et du respect mutuel. Bien sûr, égalité ne signifie pas identique, mais différent. Différent c'est aussi avec les mêmes droits.

L'héritage des sociétés patriarcales et la notion machiste de « chef de famille » furent aussi un frein à l'émancipation des femmes.

Il a fallu affranchir la loi commune des normes religieuses.

Pour autant, les préjugés sexistes demeurent, alors, continuons à œuvrer dans l'École pour l'égalité réelle des femmes et des hommes, **car la différence de sexe ne saurait être différence des droits.**

Pour nous DDEN, la pratique des langues régionales dans le bilinguisme à parité horaire gérée, encadrée et suivie

par le service public doit continuer à trouver sa juste place en son sein.

La nécessité s'impose de construire une culture publique et civique laïque, seule capable d'accueillir toutes les diversités.

Cette culture se forge d'abord dans l'école laïque affranchie de toute tutelle. Une École laïque où s'élabore la citoyenneté.

• Fédérer les DDEN pour agir collectivement.

Notre Fédération, par tous ses DDEN, est impliquée et engagée dans l'institution École où sont officiellement reconnues nos missions d'intérêt général et d'utilité publique.

Ces missions d'utilité sociale, d'intérêt général et d'utilité publique sont fondamentales pour la société et, particulièrement pour l'enseignement public, première institution de la République.

C'est bien à partir de notre fonction officielle que notre Fédération contribue, par le temps consacré bénévolement et l'engagement de ses DDEN à la mobilisation **d'un militantisme à but non lucratif.**

Le DDEN a aussi l'obligation de défendre et de promouvoir la Laïcité, car l'École publique a la précieuse mission, fondamentale et fondatrice, d'instruire et d'éduquer des citoyens, maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation.

Elle a aussi la mission d'élaborer la conscience d'un projet commun national, associée à la République et aux principes qui la fondent.

L'attention bienveillante que les DDEN portent à l'École est empreinte d'altruisme dans la mesure où nous ne défendons aucun intérêt propre.

Nous ne sommes assujettis à aucune autre organisation, politique, syndicale ou associative.

Les DDEN donnent beaucoup sans rien espérer ni recevoir en retour. L'indépendance et le devoir de réserve du DDEN, conjugués avec l'exigence de neutralité ou plutôt d'impartialité, lui permettent de défendre le principe de laïcité inhérent à notre mission.

Notre action est guidée par la continuité et la permanence qui nous permettent de dépasser l'immédiateté, par une appréciation globale et à long terme des questions afférentes à l'École. Le DDEN

est souvent le seul représentant de la mémoire de l'École.

Le caractère social de notre fonction s'inscrit dans une mission officielle et associative. Dans cet engagement altruiste, le DDEN œuvre pour défendre individuellement et collectivement les intérêts de l'École publique, en ayant pour but de travailler pour la cohésion sociale, le mieux-être et l'intérêt des enfants.

Il est impossible de séparer la fonction de DDEN de l'environnement social et éducatif dans lequel elle puise sa raison d'être.

Rappelons que sans l'École notre fonction ne présente plus la même nécessité.

Notre mission nous impose d'être à l'écoute de l'École, de ses demandes et de ses besoins. La concertation et la coopération sont indispensables, mais ne vont pas de soi dans ce contexte sanitaire exceptionnel et particulier.

La nécessité de médiation du DDEN se trouve renforcée dans ce contexte sanitaire où nous devenons médiateurs voire avocats de l'École.

Continuons à nous engager et lutter pour les valeurs auxquelles nous croyons. Notre passé, nos idéaux, notre expérience nous confèrent compétence et autorité pour défendre l'École publique.

DDEN nous sommes instruits par l'expérience que nous donne notre mission.

C'est lorsque l'on renonce aux idéaux des fondateurs de l'École publique laïque que l'on met en péril l'École.

Cette École de la République est seule apte à former les futurs citoyens libres de penser et capables de se déterminer par eux-mêmes.

Nous n'avons d'autre ambition que de faire connaître notre Fédération et recon-

naître son action au profit de tous les élèves et du service public laïque d'éducation pour la cohésion sociale par la mixité scolaire.

Les DDEN exigent les moyens nécessaires pour combattre les inégalités et les exclusions dans les territoires ruraux et toutes les zones difficiles.

Nous ne pouvons agir seuls, non seulement pour ne pas outrepasser nos compétences dévolues par le Code de l'Éducation, mais aussi parce que nous nous inscrivons dans un projet collectif, reconnu d'utilité publique, fondé sur les principes et les valeurs des bâtisseurs de l'institution scolaire.

L'environnement de l'École est fait de responsabilités partagées et reconnues par la gestion tripartite et la législation du système éducatif des organisations fédérées de parents, des syndicats du personnel d'éducation et des institutions avec leur administration centrale, déconcentrée ou locale.

Notre engagement de DDEN doit laisser un héritage aux générations futures.

Notre engagement va nécessiter des disponibilités proportionnées à nos responsabilités avec une envie sincère et inébranlable d'agir, condition essentielle à toute activité militante altruiste, surtout la nôtre au service exclusif de l'intérêt des élèves et de notre École publique laïque. Assurons la continuité de nos missions et fonctions.

Nous devons pour recruter de nouvelles forces vives, expliquer pour faire connaître notre implication et notre engagement, par le don de notre temps, pour une action d'intérêt général : l'École.

Pour nous DDEN la problématique éducative impacte prioritairement et collectivement notre mission officielle et notre engagement associatif, même si, à titre

individuel, comme citoyen, bien d'autres domaines et questions ne nous laissent pas indifférents.

Il faut ensuite faire reconnaître l'utilité sociale et éducative du DDEN dans le

champ d'intervention de notre fonction para-administrative est aussi dans nos actions associatives au travers, en particulier de nos deux concours nationaux : « *Écoles fleuries* » et « *Se construire*

Citoyen ». Le recrutement et le renouvellement quadriennal conditionnent notre avenir de DDEN. Poursuivons, poursuivons et poursuivons encore notre recrutement.

• La Laïcité face aux dérives concordataires et identitaires.

Aujourd'hui la Laïcité fait florès et s'inscrit dans un unanimité trompeur. La Laïcité n'est-elle pas devenue le triomphe de l'équivoque ?

Les digues ont cédé à l'intérieur d'organisations dont la Laïcité était pourtant la principale raison d'être.

La Laïcité est devenue pour diverses organisations un alibi à géométrie variable selon les profits que les ambitions électoralistes en espèrent.

La non-reconnaissance institutionnelle des cultes les place tous à l'égalité de droits et d'obligations.

Pour les DDEN, il faut donner de la Laïcité une définition claire

La Laïcité s'inscrit, de plus en plus, dans un unanimité trompeur.

Pierre angulaire du modèle républicain, cette laïcité n'était-elle pas qualifiée de « *positive* » par ceux qui, en 1984, combattaient cette « *vieille lune pour esprits attendés* » ?

Cette entreprise de récupération du mot laïcité participe d'une volonté de dénaturation du concept dans des traductions très diverses et parfois antinomiques.

D'une part, l'extrême droite et la droite identitaire, dans une attitude de façade, concentrent leurs feux sur l'islam, en convoquant la Laïcité avec toutes les arrière-pensées que l'on sait.

D'autre part, dans le domaine institutionnel, le dualisme scolaire profite de plus en plus à l'Église catholique, avec l'appui d'élus de toute tendance. Certes, on ne saurait réduire la question de la Laïcité à celle de l'école. **Pour autant, l'en exclure, maintenant, est un piège qui conforte une dérive concordataire. Pire, un reniement** au regard de nos principes républicains.

Derrière cette polémique abondamment médiatisée, centrée presque exclusivement sur des personnes, le débat autour de la définition du principe juridique de laïcité et ses applications perdure.

Laïcité parfois remise en question, y compris, par des associations « *investies de façon historique* » qui ont pu se laisser emporter dans les stratégies cléricales concordataires initiées, par l'Église catholique.

La société française se trouve, aujourd'hui, confrontée à l'émergence de l'islam aux côtés des autres religions du Livre. De la prise en compte de cette réalité est né un débat entre ceux qui militent pour une bienveillance et une reconnaissance institutionnelle à l'égard de l'islam, pour l'inscrire dans un processus concordataire, afin de maintenir et développer les accommodements et passe-droits de quelques cultes.

Après le débat sur « l'identité nationale », c'est l'illustration de la confusion et la stratégie de ceux qui enferment toute une partie de la population issue de l'immigration dans une appartenance présumée à l'islam, imposée comme marqueur identitaire.

On assiste à une partition de la sphère publique éclatée en appartenances religieuses par ce marquage ostentatoire imposé. « *Hérité de l'histoire, le modèle alsacien-mosellan* », élargi à l'islam, « *intéresse Paris* », laisse par ailleurs entendre la presse.

Sauf à tomber dans le piège de cette alternative concordataire ou identitaire qui trahit nos principes républicains, on ne peut pas dissocier la question de l'islam de celle des autres cultes et convictions.

On ne peut pas pour les religions historiquement établies invoquer la loi de 1905 et la Laïcité et lorsqu'il s'agit de l'islam revendiquer « la liberté religieuse de ses fidèles ».

Par exemple pour l'affaire *Baby loup* ou pour les sorties scolaires privilégier la « liberté religieuse de l'encadrant ou l'accompagnant sur la liberté de conscience de l'encadré ou l'accompagné ».

Aucun culte ne saurait être victime de la Laïcité.

Alors, pour respecter nos principes républicains, la seule voie possible ne peut être que la Laïcité.

La loi de Séparation de 1905, c'est d'abord la liberté de conscience faite loi.

La Laïcité, pour l'État et les institutions publiques, n'est ni l'inclusion ni l'exclusion des convictions ou des religions. LA LAÏCITÉ, PRINCIPE CONSTITUTIONNEL, N'EST NI CONTRE LES RELIGIONS, NI AVEC, MAIS SANS ELLES. La Laïcité c'est la neutralité, la séparation. Seules, la neutralité effective de l'État et celle des institutions concrétisent le primat de la liberté de conscience et garantissent la liberté de culte pour ne placer aucune opinion au-dessus des autres.

La Laïcité relève d'abord du droit.

Au regard de la loi de séparation des Églises et de l'État, du 9 décembre 1905, c'est : **le primat de la liberté de conscience, l'égalité en droit de tous les citoyens** (et non des religions) au regard de leurs convictions, y compris religieuses et la nécessaire **neutralité de l'État au regard de toutes les convictions.**

La neutralité de l'État à l'égard de toutes les convictions et croyances n'est pas exempte de valeurs, ce n'est pas une abstraction. Elle constitue la condition nécessaire pour l'égalité de tous les êtres humains, quelles que soient leurs cultures et leurs pratiques religieuses. Toute reconnaissance institutionnelle et une assignation à une appartenance privée constituent une discrimination positive.

Le rôle de l'État est d'assurer la sécurité et la liberté de culte et non de l'organiser. L'islam en France doit rester l'affaire des musulmans. Ce n'est pas exclusivement la « *liberté religieuse* » que la Laïcité garantit, mais d'abord la liberté de conscience, laquelle permet le droit de choisir sa religion, ne pas en avoir ou d'en changer voire de militer contre toute religion.

Les institutions publiques doivent demeurer incompétentes en matière de religion, ne reconnaître institutionnellement aucun culte, aucune croyance. Cette séparation et cette stricte neutralité garantissent l'égalité des citoyens au regard de toutes les convictions. ■

Enquête

« Climat, Violence et Citoyenneté »



À la suite de la pandémie, l'École a dû s'adapter à une situation devant tenir compte des particularités locales ainsi que des impacts de cette crise sur les acteurs, usagers et partenaires de l'École.

Face à cette situation et aux dangers que représentent le manque d'informations fiables et nationales sur ce sujet, la Fédération des DDEN – avec le soutien de l'Accord-cadre CASDEN/MEN – consciente de ses responsabilités institutionnelles, a souhaité faire le point sur ces différents éléments cruciaux pour l'avenir de notre École et a demandé à Monsieur Georges Fotinos, Inspecteur général et auteur de plusieurs recherches sur les violences à l'école, de réaliser cette nouvelle enquête.

Il s'agit d'évaluer la qualité du climat scolaire, la fréquence et la nature des violences dans l'École, l'importance de la pratique scolaire et périscolaire des valeurs citoyennes et la reconnaissance de leur légitimité auprès des familles.

Cette étude vise à établir :

- L'importance du phénomène des violences dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires notamment celui des atteintes à la Laïcité.
- La qualité des victimes (élèves, directeurs, enseignants) et des agresseurs (élèves, familles, intrus).
- Les politiques de prévention, sanction, remédiation mises en œuvre sur le plan local et territorial.
- Un tableau des pratiques des valeurs citoyennes et républicaines des acteurs et usagers de l'École.

Afin de saisir dans son ampleur ce sujet souvent tu, méconnu, occulté, reposant essentiellement sur de rares témoignages individuels – la plupart du temps fortement médiatisés – et connaître objectivement ses composants et les politiques des écoles pour gérer, prévenir et remédier à ce fléau, nous avons conçu le questionnaire qui suit.

Ces diverses sources d'information alliant études de cas, description de dispositifs, statistiques locales, notes d'ambiance, prises de position, partenariats ont conduit à l'élaboration d'un questionnaire proche de la réalité de ce sujet en 2021.

7 domaines composent ce questionnaire de 52 questions :

- Caractéristiques des Écoles et des Directeurs.
- Violences « Faits Établissement ».
- Victimation des Directeurs.
- Différends avec les Parents d'Élèves.
- Mesures disciplinaires.
- Mesures Préventives et de Remédiation.
- Citoyenneté École/Citoyenneté Familles.

À noter que ce questionnaire introduit des interrogations très rarement rencontrées dans les travaux concernant ce sujet :

- La connaissance des « faits établissement ».
- La fréquence du recours par les écoles aux différents dispositifs mis en place par l'administration de l'EN et aux partenaires concernés.
- L'appréciation de l'efficacité de ce recours par les intéressés.
- La connaissance de l'enseignement Moral et Civique et des compétences/habiletés sociales.
- Le respect des valeurs républicaines de l'École par les parents d'élèves.

Résultats

3 014
réponses reçues

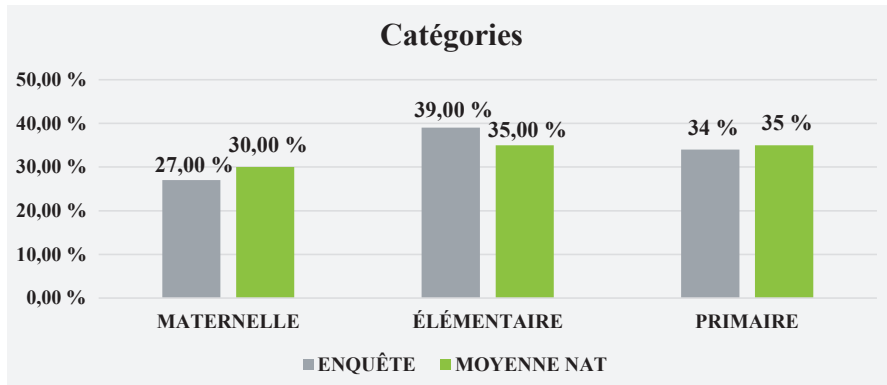
2 953
réponses retenues

2 953
Écoles-Directrices/Directeurs

22 120
Enseignant(e)s

438 439
Élèves

Caractéristiques des Écoles



	REP / REP +	HORS REP / REP +
ENQUÊTE	17,5 %	82,5 %
MOYENNE NATIONALE	20,5 %	79,5 %

Violences « faits établissement »

Depuis l'année scolaire 2016-2017, toutes les infractions et tous les incidents survenant à l'école (qu'ils concernent aussi bien les élèves que les adultes) doivent être signalés par cette application ministérielle. Les faits sont répertoriés en 4 catégories : Atteintes aux valeurs de la république – Atteintes aux personnes – Atteintes à la sécurité, au climat de l'école – Atteintes aux biens avec 3 niveaux de gravité : faits préoccupants mais ne nécessitant pas de transmission (enregistrés par l'école), faits graves, faits extrêmement graves (niveau 3).

	Maternelle	Élémentaire	Primaire	Moyenne *
Verbales	144	417	256	290
Physiques	80	108	146	113
Harcèlement	26	39	40	36
Vols	27	36	26	30
Cyberviolence	9	20	14	15
Atteintes/Laïcité	26	12	11	16

* Moyenne rapportée à 10 000 élèves.

Attention : les élèves récidivistes sont comptabilisés plusieurs fois, dans cet ensemble sont compris aussi les agressions commises par d'autres auteurs que les élèves et *in fine*, sont comptabilisés les « faits préoccupants non transmis à l'administration mais répertoriés et gardés par l'école ».

De ce tableau ressortent trois informations :

- L'importance des agressions au niveau de l'école élémentaire.
- Le volume général des agressions physiques plus marqué pour l'école primaire.
- La présence émergente de la cyberviolence et des atteintes à la Laïcité.

À noter que pour l'école maternelle la fréquence de ces agressions est moindre excepté pour les atteintes à la Laïcité (2 fois plus qu'à l'école élémentaire et primaire).

Victimation des directrices et directeurs

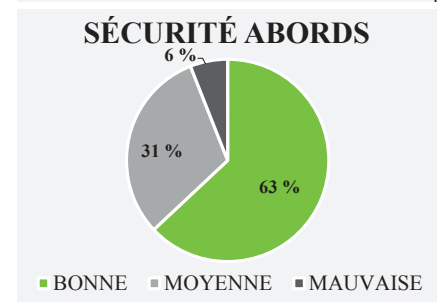
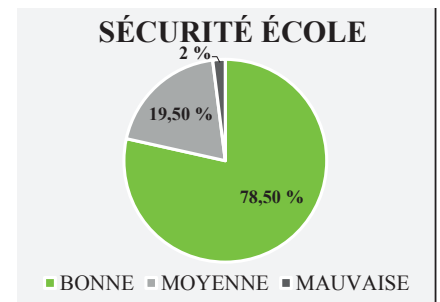
Au cours de l'année 2020-2021, avez-vous été :

	Maternelle	Élémentaire	Primaire	Moyenne
Insultés	43 %	47 %	40 %	44 %
Bousculés	8 %	10 %	7 %	8 %
Harcelés	15 %	18 %	17 %	17 %
Frappés	5 %	5 %	5 %	5 %
Ostracisme	16 %	12 %	15 %	15 %

Auteurs

On note dans l'ordre la forte prééminence des insultes (auteurs : en très grande majorité les parents) suivie du harcèlement (auteurs majoritaires : parents et enseignants). À noter que pour les 5 % de directrices et directeurs « frappés » les auteurs sont en majorité les élèves suivis des parents. Soulignons enfin au regard de ses conséquences tant pour la personne que pour le bon fonctionnement de l'école un taux « d'ostracisme » inquiétant : 15 %.

Sentiment de sécurité



Différends avec les parents

Toutes les études, notamment celles de l'auteur montrent que les relations de l'école avec les parents ont une nette influence sur le climat de l'école, son fonctionnement, le comportement des élèves mais aussi sur celui des adultes de l'école. D'où l'importance de connaître cette situation lorsqu'est abordé le problème des violences en milieu scolaire.

Pour l'année 2020-2021, 47 % des Directeurs indiquent une augmentation de ces différends (6 % une diminution et 47 % une stabilité).

Au regard de la teneur de nos échanges de terrain, non seulement avec des directeurs, mais aussi avec des responsables pédagogiques et administratifs de l'école, un domaine de différends encore à « bas bruit » a retenu notre attention : le respect des valeurs républicaines de l'École par les familles. Intérêt confirmé et validé par la lecture du rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du

Résolution

Les DDEN, porteurs de l'idéal républicain, au service de l'École publique et laïque



Notre Fédération ne dérogera pas à ses résolutions arrêtées antérieurement et maintiendra ses exigences exprimées par les citoyens engagés que sont les DDEN. Ainsi, la tenue du 106^e Congrès des Délégués Départementaux de l'Éducation nationale en 2021 à Obernai, en terre concordataire, est le signal fort pour dépasser les lourdeurs idéologiques ou administratives.



Ce congrès est le symbole d'une ouverture vers l'inéluctable harmonisation du Droit local d'Alsace-Moselle avec le Droit commun et laïque français garantissant ainsi, au nom de l'égalité, la généralisation de l'application du Code de l'Éducation sur l'ensemble du territoire et la reconnaissance de la fonction incontournable des DDEN, acteurs bénévoles de l'Éducation nationale et indéfectiblement attachés aux principes fondamentaux de l'École de la République.

Conscients de l'importance de leur mission officielle d'actions, d'observation, de concertation, de médiation et constatant que, face aux défis de la société actuelle, le service public d'éducation est confronté à de multiples pressions et éléments de la vie quotidienne, les DDEN :

- **Revendiquent leur longue expérience au côté de l'École publique, leur singulière pertinence** dans l'environnement éducatif, leur diversité socioprofessionnelle, leur indépendance et leur positionnement comme interlocuteurs reconnus par la communauté scolaire, légalement mandatés, responsables et respectueux de leur fonction définie par le Code de l'Éducation. Ils confirment leur engagement laïque afin d'accompagner l'École dans les évolutions nécessaires à l'intérêt de l'enfant. Historiquement premiers partenaires de l'École, les DDEN insistent pour que soit considérée leur fonction officielle en toute neutralité, impartialité et indépendance.
- **Réaffirment que c'est au sein de l'École publique** que se construit le sentiment d'unité culturelle, civique et laïque des élèves qui accèdent ainsi à la même citoyenneté garante de la cohésion sociale.
- **Appellent l'ensemble des acteurs du système éducatif** à dépasser leurs intérêts particuliers pour mettre

en œuvre, ensemble, une politique de réponses éducatives adaptées aux enjeux actuels. Parce que la vitalité de l'École publique et celle de la Laïcité sont profondément liées, les DDEN restent exigeants envers celles et ceux qui sont en responsabilité pour les servir, pour les protéger et les valoriser en respectant leur engagement afin que la confiance en l'École publique laïque soit irréfutable et sa légitimité incontestée.

Parallèlement à leur fonction officielle, les DDEN ne relâcheront pas leur vigilance notamment sur :

L'École Publique

Institution fondatrice de notre République, c'est à son savoir instruire et à sa capacité à former des citoyens autonomes que se mesure sa crédibilité. Elle doit pouvoir bénéficier de conditions et de moyens nécessaires à la réussite de tous les enfants. C'est pourquoi les DDEN demandent à l'État que l'effort budgétaire de la République, sur fonds publics, soit réservé à l'École publique et laïque, seule dépositaire de l'intérêt général.

La Laïcité

Fidèles au Serment de Vincennes et toujours opposés à l'existence d'écoles qui divisent et qui favorisent les communautarismes, les DDEN redemandent l'abrogation des lois Debré, Carle et de toutes les lois anti-laïques. Ils dénoncent le dualisme scolaire qui banalise la logique concurrentielle et qui accorde à l'enseignement privé confessionnel sous contrat d'importants moyens financiers qui devraient bénéficier à l'École de la République.

Dans le contexte subi de dualisme scolaire, les DDEN considèrent que, bénéficiant du financement public, l'enseignement privé sous contrat doit prendre sa



part de la scolarisation des enfants de milieux défavorisés. Ils exigent que dans un contexte d'inégalité croissante obérant le caractère démocratique et inclusif du système éducatif français, les établissements d'enseignement privés soient soumis aux mêmes règles de sectorisation scolaire et de mixité sociale que l'enseignement public.

Le refus de se soumettre à cette nécessaire exigence de justice sociale et de contribution à l'effort commun devrait imposer l'abrogation immédiate de la loi Debré et l'arrêt du financement de l'école privée par des fonds publics. Affirmant qu'aucun dogme religieux ne doit dicter la loi républicaine, les DDEN se positionnent comme garants de la laïcité. Ils réaffirment leur attachement viscéral à la liberté de conscience, à l'égalité des citoyennes et des citoyens et entendent que soit protégé tout citoyen notamment ceux en devenir.

L'égalité

Constatant l'inégalité de traitement de nomination des DDEN dans les trois départements d'Alsace-Moselle, les DDEN dénoncent cette incompréhensible distorsion et exigent la mise en actes de l'égalité républicaine. Ils questionnent résolument les candidats aux élections présidentielles et législatives pour qu'ils tiennent compte de cette situation scolaire anachronique et y mettent un terme au nom du respect de la loi républicaine.

La citoyenneté

Parce que l'École publique est le lieu où s'enseignent le respect d'autrui et la citoyenneté, les DDEN restent exigeants à ce que l'École poursuive cette mission

selon les principes républicains, excluant toute banalisation des difficultés ou leur dénégation. Les DDEN interpellent tous les acteurs de l'École pour répondre ensemble aux situations de violence dans et autour de l'École et pour apporter leur appui aux équipes éducatives qui, sur ce sujet, se retrouvent trop souvent seules, démunies ou en état d'épuisement professionnel.

Le respect et l'intérêt de l'enfant

a) Les rythmes scolaires

Le lobby du tourisme et autres intérêts familiaux et corporatistes ayant « négligé » le respect des temps de l'enfant, les DDEN restent opposés à l'adoption du régime dérogatoire des quatre jours qui entrave l'organisation et les missions de l'École. Ils revendiquent le retour à la généralisation de la semaine de quatre jours et demi nationalement dans toutes les écoles publiques et privées sous contrat dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de l'École.

b) Le périscolaire, mission des DDEN

L'intérêt des DDEN pour les services périscolaires est grand car ils connaissent l'impact complémentaire important de ces activités sur le bien-être des élèves. Les garderies, restaurants, études surveillées et autres dispositifs doivent être mis en place dans le respect des besoins et de la sécurité de l'enfant. Les DDEN veillent à ce que ces temps soient organisés avec leur concours, conformément aux lois, aux réglementations ou aux recommandations nationales en vigueur tout comme au bon sens pour optimiser le cadre de bienveillance dans lequel l'enfant va devoir vivre. Ils demandent aux collectivités locales :

- de veiller à la qualité de l'encadrement par la formation et l'accompagnement des agents,
- de garantir le caractère neutre et laïque des personnels et des associations intervenantes,
- de respecter les normes et les règles d'hygiène et de sécurité des locaux scolaires et périscolaires.

c) La Prévention-Santé

Les DDEN œuvrent pour une école promotrice de santé par un environnement

physique et social favorable à la sécurité, à la santé et au bien-être des élèves et des personnels de l'École. Ils affirment qu'aucun enfant ne devrait être privé du droit d'accès régulier au service public de la médecine scolaire. Ils demandent à ce que soient augmentés ses moyens humains à hauteur de ses missions de prévention sanitaire.

Les DDEN contestent l'appauvrissement des Rased où les personnels restent en nombre insuffisant pour répondre aux besoins spécifiques des enfants en situation de difficultés d'apprentissage, contraignant ainsi les familles à supporter la gestion financière de la prise en charge par des officines privées. Ils insistent pour le maintien et l'extension des réseaux d'aide dans les écoles.

d) L'école inclusive

L'éducation de tout enfant à besoins particuliers est un droit fondamental inscrit dans la loi. C'est le devoir de notre République qui a fait de la fraternité l'une de ses valeurs essentielles. L'École inclusive n'est pas une idéologie, mais un principe éducatif et un engagement permanent. Les DDEN veillent à ce que ce droit soit garanti et que les singularités de tout enfant puissent être prises en compte par l'institution scolaire. L'enfant en situation de handicap a droit à une place en classe ordinaire, en classe adaptée ou en établissement spécialisé répondant à ses besoins spécifiques. Les DDEN demandent que tous les moyens, notamment la mise aux normes d'accessibilité soient mis en œuvre pour les enfants nécessitant une aide spécifique, la création de postes d'AESH (Accompagnateurs des Élèves en Situation de Handicap) nécessaires et formés en conséquence, qu'ils aient un statut et une rémunération adaptés à leur responsabilité et souhaitent ardemment voir se développer davantage de structures médico-éducatives indispensables puisque souvent l'École ordinaire est problématique.

De plus, ils restent critiques quant à la mutualisation des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui, favorisant l'aide mutualisée au détriment de l'aide individualisée, réduisent drastiquement les temps de prises en charge des élèves en situation de handicap et dégradent les conditions de travail des AESH en leur imposant de suivre chacun davantage d'élèves et sur plusieurs écoles.

Par ailleurs, quitte à mettre en place les PIAL, les DDEN auraient préféré qu'ils soient 100 % publics.

e) Les sorties scolaires

Intégrées au temps pédagogique, les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi tous les accompagnateurs doivent respecter l'obligation de neutralité. Les DDEN affirment la priorité de la liberté de conscience des accompagnés sur la liberté religieuse des accompagnants. Les DDEN demandent avec insistance aux parlementaires qu'une législation sur ce sujet soit arrêtée dans ce sens afin de ne pas laisser subsister l'insupportable flou juridique.

f) La démarche « Se construire Citoyen »

La Fédération cultive l'ambition d'aider les élèves dans la construction de leur citoyenneté par la transmission des valeurs républicaines et laïques et par la mise en actes de projets collectifs altruistes. Elle demande au ministre de l'Éducation nationale d'encourager les enseignants à s'engager pour faire découvrir et vivre aux élèves les aspects formateurs d'une organisation de la vie scolaire fondée sur la coopération.

g) L'école de la confiance

Les DDEN dénoncent la dérive de l'esprit de « l'école de la confiance » privilégiant une compilation de réformes successives au détriment de l'École de la République. Ils demandent également l'allègement des pressions institutionnelles en direction des enseignants afin qu'ils puissent retrouver la quiétude pédagogique favorisant l'épanouissement des enfants et la construction de leur statut de citoyen.

h) La fracture numérique

Elle accroît les inégalités scolaires et impacte :

- le fonctionnement de l'École,
- la pédagogie conduite dans les classes,
- les relations entre les différents acteurs intervenant dans et hors l'École, particulièrement en temps de pandémie.

Les DDEN peuvent et souhaitent jouer un rôle dans cette reconfiguration. Ils soutiennent :

- l'attribution de moyens nécessaires,
- la formation des enseignants et la mise en place de formations communes avec l'équipe éducative,
- tout partenariat concourant au bien-être et à la réussite des élèves.

i) La mise en valeur des Écoles publiques

Les DDEN n'ont pas vocation à s'immerger dans les pratiques pédagogiques, mais ils contribuent à mettre en lumière les démarches d'apprentissages dans leur diversité. Nul besoin de l'École privée pour mettre à l'honneur des approches coopératives et alternatives basées sur la confiance en soi, l'autonomie, les expérimentations et l'apprentissage en douceur. Les enseignants de l'École publique laïque ont été et sont toujours à même de choisir et de mener à bien ces cheminements au sein de l'École républicaine.

La Fédération des DDEN restera indépendante vis-à-vis des pouvoirs politiques, syndicaux ou associatifs quels qu'ils soient et poursuivra son action et ses activités dans le respect de ses statuts.

Force citoyenne, les DDEN rejettent les égoïsmes et tout communautarisme. Ils œuvrent pour que la société de demain soit plus humaine, plus égalitaire et apaisée. Ils espèrent que la France profitera de sa présidence de l'Union européenne au premier semestre 2022, pour promouvoir et faire respecter la Laïcité dans le cadre de l'édification d'une Europe de sérénité, de paix et d'humanisme. ■





Motion

Projet d'adresse aux candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives

Réunis pour leur 106^e Congrès les 19, 20 et 21 novembre 2021, face aux dérives politiques et religieuses, inquiétantes, exacerbées ou rampantes, les DDEN réaffirment avec force leur engagement à défendre les valeurs de la République, à promouvoir et faire vivre la Laïcité, à participer à l'action dans et autour de l'École publique, pour la réussite de tous.

La citoyenneté, la mixité sociale, dans un contexte de crise économique, constituent de nouveaux défis, de nouveaux enjeux de société pour l'École publique. Le communautarisme et la marchandisation sont de réels dangers imminents pour l'avenir de l'École publique. Les principes fondateurs instituant l'éducation obligatoire à partir de trois ans, gratuite et laïque, garante de la liberté de conscience n'en restent pas moins, aujourd'hui, les plus efficaces antidotes.

Le Congrès fédéral des DDEN souhaite connaître votre position et vos propositions sur les thèmes suivants :

- Respect de la loi de 1905 et abrogation de la loi Debré.
- Conception de la Laïcité et champs de mise en application.
- Priorité à l'École laïque et gratuite.
- Rôle, place et financements des services publics.
- Mise en œuvre de l'égalité des droits, notamment pour l'égalité filles-garçons, l'inclusion des personnes en situation de handicap avec quels moyens ?
- Garantie de la présence des DDEN sur tout le territoire et tout particulièrement en Alsace-Moselle.
- Prise en compte du travail accompli par les DDEN et du coût de leur fonctionnement.
- Évolution du Code de l'Éducation pour autoriser le droit de vote du représentant DDEN au CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale) et présence d'un représentant au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation). ■

Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Association reconnue d'utilité publique • Association éducative complémentaire de l'enseignement public

Association nationale de jeunesse et d'Éducation Populaire

124, rue La Fayette • 75010 PARIS • federation@dden-fed.org • www.dden-fed.org

Tél. : 01 47 70 09 59

sport et de la recherche : « L'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires dans l'enseignement public-état des lieux, avancées et perspectives » Novembre 2019. **Ce rapport signale « de nombreuses académies font état d'accroissement d'atteintes au principe de la Laïcité dans le 1^{er} degré.** Ces dernières ont souvent pour auteurs les parents d'élèves qui remettent en cause, au nom de leurs convictions religieuses, la légitimité de certains enseignements, voire de certains choix pédagogiques ».

Mesures disciplinaires

Les Directeurs et les enseignants ont à leur disposition une gamme d'outils et de dispositifs pour sanctionner les élèves. Notre objectif était de connaître ceux qu'ils utilisent le plus fréquemment et ceux qu'ils jugent les plus efficaces. Une donnée méconnue dont il ressort que :

- La grande majorité des écoles (8 à 9 sur 10) privilégient le recours aux parents, l'isolement, la privation de droit et l'exclusion dans une autre classe.
- La moitié des écoles utilisent la sortie temporaire de la classe et le Travail d'Intérêt Général.
- 12 % des écoles pratiquent d'autres mesures : retrait provisoire de l'école, exclusion dans une autre école, retenue...

À remarquer que pour les directrices/directeurs la plus efficace des actions est la convocation des parents suivie de l'exclusion dans une autre classe et du Travail d'Intérêt Général.

Mesures prévention-remédiation

1. Internes à l'école

Les pourcentages indiqués montrent que ces mesures de prévention-remédiation sont loin de concerner toutes les écoles.

Parmi ces mesures sont privilégiés les ceintures ou clés de comportement ainsi que le Conseil d'École.

L'action pédagogique et éducative à travers le développement des habiletés sociales est bien présente dans 6 écoles sur 10 et dans les ateliers droits et devoirs 4 écoles sur 10.

La responsabilisation des élèves comme acteurs de prévention à travers le Conseil d'élèves et la mission d'élèves médiateurs est mise en œuvre dans plus d'une école sur deux.

2. Structures EN externes à l'école

Au regard de ces classements tant par le % d'école ayant recours à ces structures et métiers que celui de leur efficacité, il est patent que c'est le recours aux psychologues scolaires qui est le plus fréquent et le plus apprécié suivi du recours au RASED et à l'IEN. À noter que les classements du médiateur de violence et de l'EA-VDR reposent en bonne partie sur leur petit nombre et leur faible implantation.

Citoyenneté républicaine à l'école

L'objectif poursuivi ici est d'approcher l'importance accordée à ce domaine d'un côté par les enseignants et de l'autre par les familles.

ENSEIGNEMENT MORAL et CIVIQUE	OUI	NON
Enseignement régulier de l'EMC (cycles 2 et 3)	94 %	6 %
Parcours citoyen transposition de l'EMC (cycle 1)	62 %	38 %
Charte de laïcité présentée et expliquée aux élèves	75 %	25 %
Charte de laïcité présentée et expliquée aux parents	59 %	41 %

Enseignants

Si l'enseignement de l'EMC est (presque) partout présent dans les écoles élémentaires, sa transposition à l'école maternelle ne touche que 6 écoles sur 10.

Signalons ici le fait que la charte de laïcité-affiche obligatoire pour toutes les écoles – n'est ni présentée et expliquée à 25 % d'élèves ni présentée et expliquée à 41 % des parents.

Respect du principe d'égalité Filles-garçons par :

Presque la totalité des parents : 3 écoles sur 10

La moitié et moins des parents : 2 écoles sur 10

À noter que dans 3 % des écoles, seuls 0-20 % des parents respectent ce principe.

Respect du principe de fraternité/solidarité

Presque la totalité des parents : 2 écoles sur 10

La moitié et moins de parents : 2/3 écoles sur 10

À noter que dans 2 % des écoles, seuls 0-20 % des parents respectent ce principe.

Respect du principe de laïcité

Presque la totalité des parents : 6 écoles sur 10

La moitié et moins de parents : 2 écoles sur 10

À noter que dans 2,5 % des écoles, seuls 0-20 % des parents respectent ce principe.

Violences

« Faits Établissement »
(moyenne pour 10 000 élèves)

	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
Verbales	327	195	213
Physiques	130	102	52

Sécurité à l'école

	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
Bonne	81 %	66 %	55 %
Moyenne	18 %	30 %	35 %
Mauvaise	1 %	4 %	10 %

Bien que les écoles Rep et Rep+ ne concernent que 17,5 % de notre échantillon, elles totalisent : 55 % des agressions verbales et 54 % des agressions physiques.

Le sentiment de sécurité dans les écoles est lié très fortement à cette catégorisation.

À noter une nette différence entre les écoles situées en Rep et en Rep+ (11 points d'écart sur la qualité « bonne » au bénéfice des premières).

Différends avec les parents

Sur les contenus et pratiques pédagogiques (hors motifs religieux) :

Les résultats montrent que ce type de différend se retrouve dans toutes les écoles et plus particulièrement les écoles primaires et celles situées hors Éducation Prioritaire.

Violences envers les Directrices-Directeurs

Sont en augmentation dans les maternelles (33 %), mais en diminution dans les élémentaires et les primaires en REP et REP+

Parents d'élèves respectant le principe de laïcité de l'école

	Maternelle	Élémentaire	Primaire
0-50 %	24 %	18 %	13 %
81-100 %	32 %	39 %	51 %

% de parents	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
0-50 %	13 %	39 %	51 %
81-100 %	45 %	19 %	15 %

De l'analyse de ces résultats il ressort que ce sont dans les écoles maternelles que le pourcentage de parents respectant ce principe est le plus faible et dans les écoles primaires que ce pourcentage est le plus fort.

Ce sont dans les écoles Rep+ que le pourcentage des parents respectant ce principe est le plus faible et dans les écoles Hors Rep/Rep+ que ce pourcentage est le plus fort.

Conclusion

Face à cette évolution mortifère pour l'École publique et laïque, il est fondamental de se rappeler que l'école primaire est le premier et le plus efficace lieu de prévention de la violence et du vivre-ensemble. Et pourtant cette école montre désormais elle-même des signes de fragilité.

Que ces résultats permettent aux différents responsables de notre système scolaire et à ses partenaires de considérer à sa juste dimension cette problématique qui doit – en priorité – reposer sur l'enseignement et la pratique à l'École des valeurs laïques et républicaines, et toujours sur le pédagogique et l'éducatif. ■





Bernard Bissol, Président de l'Union DDEN de Guyane... présentant son Union aux délégués d'Obenai.

Une première...

Philippe Foltier

Conseiller fédéral en charge de la partie du Congrès par visioconférence



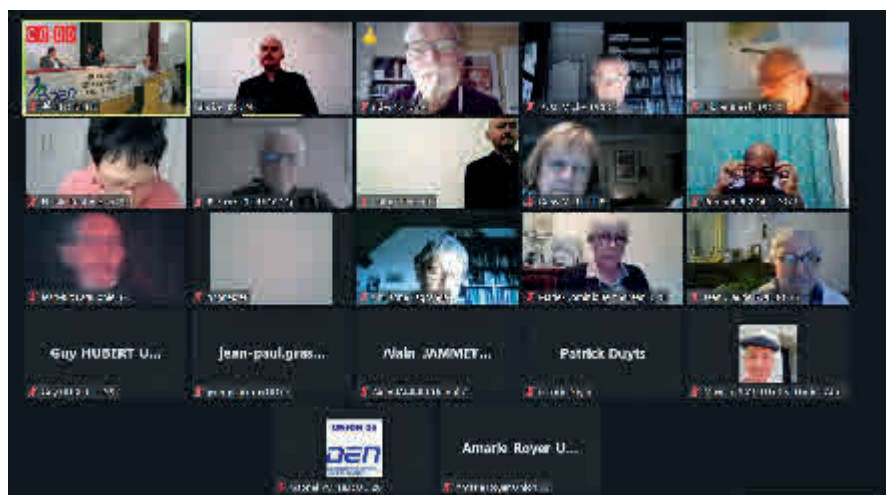
Crise sanitaire « Covid » oblige et éloignement important du VVF d'Obenai pour certains départements, le Conseil fédéral de la Fédération des DDEN a décidé de proposer une participation en visioconférence pour les délégués des Unions qui souhaitent participer à notre Congrès 2021 à partir de leur écran d'ordinateur ou tablette.

un congrès en présentiel... et en visioconférence...

Aussi, depuis début novembre, 4 visioconférences de « répétitions » ont été proposées aux 28 délégués et 1 vérificateur aux comptes. Ces séances ont permis de tester les connexions des uns et des autres et de s'exercer aux différentes manipulations... pour solliciter la parole, utiliser les fonctions « discussions » et « réactions »... De plus, notre Webmestre a proposé une simulation de vote anonymé à partir de l'application *Balotilo*.

Vendredi 19 novembre à 15 h 30 : dernière répétition de connexion à partir de la salle du Congrès et tests de son... tout est OK !!!

Vendredi 19 novembre à 18 h 30 : ouverture du Congrès pour tous les délégués en présentiel et en visioconférence. Les connexions visuelles sont bonnes, mais quelques soucis de réception du son viennent perturber les délégués présents en visioconférence... mais heureusement, nos techniciens sur place ont réussi à résoudre le problème ! Aussi, le Président de l'Union de Guyane, Bernard Bissol, a pu nous présenter le travail de son Union.



Samedi 20 novembre à 8 h 30 : reprise des travaux à la fois pour les délégués présents à Obernai... et pour une vingtaine de délégués connectés en visio. Interventions des Présidents des DDEN de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin « **Un congrès pour l'accueil de tous les départements** ».

Samedi 20 novembre à 14 h 00 : séance importante consacrée à la vie fédérale avec les votes à bulletin secret pour le renouvellement de 11 conseillers fédéraux et des 3 vérificateurs aux comptes. Alors que les délégués présents à Obernai déposent leurs bulletins de vote dans l'urne déposée au fond de la salle du Congrès, les délégués en visioconférence reçoivent dans leur « boîte mail » un lien « Balotilo » pour se connecter sur le bulletin de vote informatique. Ils n'ont plus qu'à cocher les candidats retenus et cliquer sur l'onglet « Je vote » ! Et hop ! à 15 h 30, le vote Internet est clos et à 15 h 35, le résultat des votes Internet anonymés est remis à la Commission des votes pour être compilé avec les votes des délégués présents à Obernai...

Dimanche matin 21 novembre à 9 h 00 : dernière ligne droite avec la présentation et les votes de la résolution du Congrès 2021 et de la motion « À l'adresse des candidats aux présidentielles »... Enfin, ce Congrès s'est terminé par la présentation par **Georges Fotinos, DDEN** et surtout professeur de collège et lycée, chargé d'études, et inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, chargé de mission d'Inspection générale, d'une synthèse des résultats de l'enquête proposée par la Fédération « Violence scolaire et citoyenneté »... Un exposé riche d'enseignements que nos délégués en visio ont pu suivre sans problème.

Enfin, pour conclure, chaque délégué présent au Congrès par visioconférence a été invité à nous retourner par mail un petit compte-rendu sur les conditions de connexion à cette réunion statutaire... afin de pouvoir être encore plus performant lors d'une prochaine réunion mixte « présentiel et visio ». ■



Intervention de J.-Joseph Feltz, président Union Haut-Rhin.



Équipe technique visio et reportage : Fabrice Bodin, Cyril Texier et Philippe Courtin.



DDEN du Haut-Rhin : trois ans d'existence en terre concordataire

Le 19 juin 2018, une délégation du Bureau national conduite par Eddy Khaldi, Président national de la FDDEN avec Jean-Joseph Feltz, proviseur honoraire, était reçue par Mme Maire, DASEN du Haut-Rhin : le travail du Bureau national auprès du ministre de l'Éducation nationale montrait que le droit local n'était pas opposable à la nomination de DDEN en Alsace-Moselle. La création d'une union et la nomination de DDEN dans le Haut-Rhin devenaient une possibilité très tangible !

Le 13 septembre 2018, à Colmar, 15 personnes décident de constituer l'Union des DDEN 68, régie par les articles 21 à 79-III du Code civil local. Les statuts de l'association sont enregistrés par le tribunal d'instance de Colmar le 12 octobre 2018. Son objet est de poursuivre les objectifs généraux de la Fédération nationale des DDEN ; de défendre les idéaux de l'École publique et laïque. Le 4 décembre 2018, avec l'aval du Ministre et du Recteur, Mme Anne-Marie Maire, DASEN 68 a procédé à la nomination des 17 premiers DDEN en terre concordataire. En janvier 2019, Eddy Khaldi et un membre du Bureau animent une première réunion de formation des nouveaux DDEN en présence de Philippe Venck, IEN en charge du 1^{er} degré auprès de la DASEN du Haut-Rhin. Le 6 février 2019, Yves Holuigue participait au premier CDEN du Haut-Rhin, ès-qualités.

Le printemps 2019 a été consacré à la rencontre individuelle de chaque IEN de circonscription. Comme il existe 15 cir-

conscriptions du 1^{er} degré dans le département, il a été convenu, avec la DASEN, d'affecter au moins un DDEN par circonscription. Puis un membre du Bureau et le DDEN de la circonscription ont rencontré tous les directeurs d'écoles, par circonscriptions, sous l'égide de leur IEN afin de présenter nos missions. En accord avec chaque DDEN, nous avons opté soit pour le rattachement d'un DDEN à une ou deux écoles ; soit le rattachement à une circonscription, le DDEN intervenant alors à la demande sur l'une ou l'autre école selon les besoins du moment. Toutes ces réunions ont été placées sous le signe de la confiance réciproque et le souci d'œuvrer en commun pour le bien des élèves et le rayonnement de l'École publique.

Depuis lors, chaque DDEN a pris contact avec son IEN et son ou ses écoles. L'accueil a toujours été favorable, tant par les équipes pédagogiques que par les parents. Plusieurs DDEN ont déjà pu se faire le relais de demandes des





équipes : sécurisation autour des établissements, cités éducatives sur Mulhouse, plans de restructuration d'écoles (notamment sur Mulhouse), plan informatique, interventions citoyennes. La dynamique était bien lancée.

Coup de théâtre : le 12 juillet 2019, Eddy Khaldi, président national ; Jean-Joseph Feltz, président DDEN 68 et Guy Robillard, président DDEN 67, étaient « invités » à rencontrer la rectrice ; laquelle aurait été destinataire d'un memorandum rédigé par un service de son Ministère, remettant en cause la possibilité de nommer des DDEN en terre concordataire. En dépit de nos demandes réitérées, il ne nous a pas été possible d'obtenir une copie de ce document. Toutefois, la rectrice nous a signifié qu'à « titre expérimental », les 17 DDEN du Haut-Rhin étaient maintenus ; sans qu'aucune nouvelle nomination n'y serait possible ; *a fortiori* aucun DDEN ne serait nommé dans les deux autres départements de Moselle et du Bas-Rhin.

Dès lors, il nous fallait à tout prix nous faire connaître, œuvrer avec les IEN, les écoles et leurs partenaires ; prouver notre utilité et notre volonté d'engagement pour l'École publique et ses valeurs.

- Les journaux régionaux ont couvert une séance de formation des DDEN co-assurée par Eddy Khaldi et l'IEN adjoint à la DASEN 68.
- Le Bureau DDEN 68 a pris contact avec l'association des maires du Haut-Rhin, qui, après un changement de présidence, nous a reçus, accompagnée par Eddy Khaldi.

Extrait de l'intervention de Jean-Joseph Feltz président de l'Union 68 lors de la table ronde. ■

Table ronde

« Un congrès pour l'accueil de tous les départements »

Le Congrès d'Obernai a mandaté sa Fédération pour saisir la juridiction administrative afin de faire valoir le droit d'exercer notre fonction officielle de DDEN dans les deux départements de Moselle et du Bas-Rhin.

L'histoire des DDEN, née de la création des Délégués cantonaux inscrite, en particulier, dans la loi Goblet du 30 octobre 1886, est intimement liée à celle de l'École publique laïque de Jules Ferry et actée par la constitution de notre Fédération en 1906. Ainsi depuis toujours, le Délégué cantonal, devenu Délégué Départemental de l'Éducation nationale, investi d'une mission institutionnelle a la volonté résolue de promouvoir les valeurs républicaines afférents à l'École publique.

La mise en place des DDEN en Alsace-Moselle ne requiert l'intervention d'aucun texte législatif ou réglementaire. Le décret n° 86-42 du 10 janvier 1986 relatif aux Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) ne stipule aucune exception territoriale quant à la présence des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) y compris dans les trois départements d'Alsace-Moselle.

L'absence des DDEN n'était en aucun cas liée au Concordat et relève, exclusivement, de la gestion interne de l'Éducation nationale qui ne peut transgresser le principe d'égalité dans trois départements.

Aucune loi, aucun texte réglementaire n'est nécessaire pour désigner des DDEN dans ces départements afin de respecter le principe d'égalité.

C'est ce que nous avons fait valoir pour obtenir justice. ■



Hors série de la Revue le délégué de l'Éducation nationale

Prix 12 euros
+ 6,50 euros de frais d'affranchissement
Possibilité d'envoi groupé.

Contact
Fédération des Délégués Départementaux
de l'Éducation nationale
124, rue La Fayette • 75010 PARIS
Tél. : 01 47 70 09 59

Mireille Sabattier
Conseillère fédérale



Vu pour vous



La Voix d'Aïda

réalisé par Jasmila Žbanić

Sortie septembre 2021

■ L'ONU...

Juillet 1995, l'Organisation des Nations Unies est stationnée aux abords de la ville de Srebrenica en Bosnie-Herzégovine et pourtant...

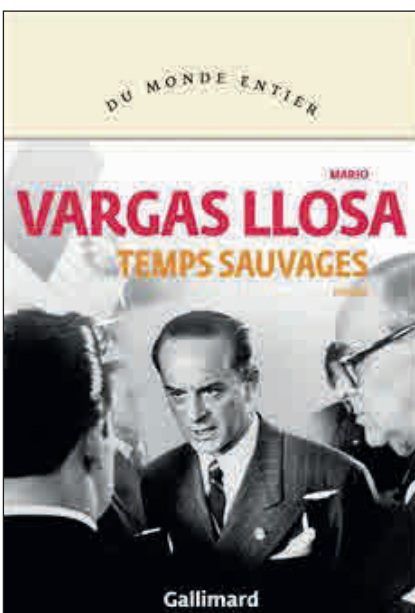
Aïda est réquisitionnée en tant qu'interprète auprès des Casques Bleus.

Leur camp est débordé : les habitants viennent y chercher refuge par milliers, terrorisés par l'armée serbe.

Traduisant les consignes et rassurant la foule, Aïda comprend que le pire est inévitable. Elle décide de tout tenter pour sauver sa famille.

Le massacre de Srebrenica est considéré comme le « pire crime commis en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ». Il est qualifié de génocide. ■

Lu pour vous



Temps Sauvages

Par Mario Vargas Llosa

Éditions Gallimard
Rentrée littéraire 2021

■ GUATEMALA, 1954...

Extrait :

« La compagnie (*United Fruit*) gagnera beaucoup plus que tout ce qu'elle pourra dépenser dans cette opération si nous obtenons que le Guatemala ne devienne pas la démocratie moderne dont rêve le président Arévalo pour le prochain demi-siècle. »

« Temps sauvages » nous raconte selon Mario Vargas Llosa et sous sa plume...

Dans les années de guerre froide, les États-Unis étaient chatouilleux pour tout ce qui concernait l'Amérique du Sud, et se considéraient comme la mère adoptive de tous les pays de la zone. Ils devaient protéger ces malheureux contre la progression du communisme, quitte, au besoin, à inventer un péril rouge.

C'est ce qui arrive au Guatemala. La réforme agraire annoncée par le nouveau président guatémaltèque Jacobo Árbenz (successeur de Juan José Arévalo) a « l'outrecuidance » de vouloir faire payer des impôts à la compagnie *United Fruit* qui exploite sans vergogne le marché de la banane en Amérique du Sud.

Un lobbyiste de la compagnie va alerter les autorités US en qualifiant une réforme agraire et fiscale d'invasion communiste, il n'en faudra pas plus pour que la mécanique de désinformation s'enclenche et que les forces obscures de la CIA décident de renverser un gouvernement démocratique. ■

Écouté pour vous

Daniel Muringer

musicien, animateur d'un soir au Congrès Obernai

■ Daniel Muringer est né à Mulhouse en 1953. Chanteur, musicien, poly-instrumentaliste et compositeur, il est membre fondateur du groupe *Géranium*, plante décorative emblématique d'Alsace. Il intervient beaucoup en milieu scolaire et devant de jeunes publics, y compris dans le champ et le chant de la langue régionale.

Le groupe *Géranium* a été fondé en 1975 à Mulhouse, avec quatre musiciens. À cette époque, la musique folk a connu un renouveau important. Daniel Muringer est de ces artistes qui se sont intéressés au patrimoine traditionnel et l'ont ressuscité. Son groupe a recherché d'anciennes chansons alsaciennes, d'anciens auteurs pour les interpréter en alsacien avec un accompagnement musical joué sur de vieux instruments.

Au cours des années, le groupe a mis au point divers spectacles et a régulièrement participé à des spectacles et à des représentations théâtrales, comme « Le Bourgeois gentilhomme » de Molière, « Histoire d'un paysan » d'après l'œuvre d'Erckmann-Chatrian, « Le Grand printemps des Rustauds » en référence à la guerre des paysans du début du XVI^e siècle.

Aujourd'hui, il joue et chante toujours des chansons populaires alsaciennes, mais son répertoire s'est aussi élargi vers des chansons dans d'autres langues et des instruments très variés, parfois même exotiques. Je pense à « cantate des Peuples d'Europe » et aux « Kriagschrifta », écritures alsaciennes 14-18 ».

Merci à toi, Daniel, pour ta présence et ta fidélité dans tes engagements humanistes, pour un monde plus égalitaire, juste et fraternel. ■



Catherine Haensler
Conseillère fédérale



Questions d'actualité au gouvernement sénat

Intégralité des questions et réponses sur l'intranet de la Fédération.

Questions avec réponses

Pénurie d'infirmiers scolaire – Question n° 1997G

Publiée dans le JO Sénat du 23/09/2021.

Fermeture des classes et diminution des heures de cours – Question orale n° 1609S

Publiée dans le JO Sénat du 25/03/2021 – page 1905.

Insuffisance du nombre de professeurs remplaçants – Question orale n° 1816S

Publiée dans le JO Sénat du 30/09/2021 – page 5557.

Manque de remplaçants dans les écoles et collèges – Question d'actualité au gouvernement n° 2069G

Publiée dans le JO Sénat du 21/10/2021.

Éducation manuelle – Question orale n° 1707S

Publiée dans le JO Sénat du 03/06/2021 – page 3470.

« Erreur 404 » pour la continuité pédagogique – Question d'actualité au gouvernement n° 1771G

Publiée dans le JO Sénat du 08/04/2021.

Violence à l'école – Question d'actualité au gouvernement n° 2055G

Publiée dans le JO Sénat du 14/10/2021.

Carte des établissements du réseau d'éducation prioritaire – Question orale n° 1830S

Publiée dans le JO Sénat du 30/09/2021 – page 5562.

Missions des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles suite à la loi pour une école de la confiance – Question écrite n° 23147

Publiée dans le JO Sénat du 03/06/2021 – page 3487. Rappelle la question 21752.

Questions en attente de réponse du ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports

Psychologues de l'Éducation nationale – Question écrite n° 22794

Publiée dans le JO Sénat du 13/05/2021 – page 3136.

Continuité du service public de l'éducation sur l'ensemble du territoire – Question écrite n° 23731

Publiée dans le JO Sénat du 08/07/2021 – page 4201. Rappelle la question 22026.

Conditions d'exercice du personnel assurant le service public d'éducation dans le contexte de crise sanitaire – Question écrite n° 22970

Publiée dans le JO Sénat du 20/05/2021 – page 3262.

Situation de l'école après un an et demi de crise sanitaire – Question écrite n° 22883

Publiée dans le JO Sénat du 13/05/2021 – page 3137.

Impact de la Covid-19 sur l'École – Question écrite n° 23905

Publiée dans le JO Sénat du 22/07/2021 – page 4496.

Réforme de l'éducation prioritaire et moyens accordés à l'Éducation nationale
Question écrite n° 22899

Publiée dans le JO Sénat du 13/05/2021 – page 3137.

En attente de réponse du Secrétariat d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'éducation prioritaire

Place des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap dans le Grenelle de l'éducation – Question écrite n° 23355

Publiée dans le JO Sénat du 17/06/2021 – page 3784.

Réseau de l'enseignement catholique – Question écrite n° 25091

Publiée dans le JO Sénat du 28/10/2021 – page 6071.

Continuité du service public de l'éducation – Question écrite n° 23182

Publiée dans le JO Sénat du 03/06/2021 – page 3487.

Garantir l'accueil scolaire et périscolaire des élèves atteints de troubles physiques ou psychiques
Question orale n° 1897S

Publiée dans le JO Sénat du 28/10/2021 – page 6058.

Réseaux d'éducation prioritaire en zone rurales fragiles – Question écrite n° 22796

Publiée dans le JO Sénat du 13/05/2021 – page 3136.

Moyens alloués à la rentrée 2021 – Question écrite n° 23315

Publiée dans le JO Sénat du 17/06/2021 – page 3783.

Double comptabilisation des élèves en situation de handicap dans les écoles maternelles et élémentaires – Question écrite n° 23229

Publiée dans le JO Sénat du 10/06/2021 – page 3632.

Orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers – Question écrite n° 23542

Publiée dans le JO Sénat du 01/07/2021 – page 4038.

Harcèlement scolaire – Question écrite n° 22960

Publiée dans le JO Sénat du 20/05/2021 – page 3262.

Réseaux d'éducation prioritaire en zones rurales fragiles – Question orale n° 1904S

Publiée dans le JO Sénat du 04/11/2021 – page 6171

Laïcité vue par les enseignants – Question écrite n° 23856

Publiée dans le JO Sénat du 15/07/2021 – page 4349.

Mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés – Question écrite n° 24385

Publiée dans le JO Sénat du 16/09/2021 – page 5339.

Situation administrative des chargés d'école – Question écrite n° 23590

Publiée dans le JO Sénat du 01/07/2021 – page 4040.

Non-reconduction de nombreux postes des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté à la rentrée de septembre 2021 – Question écrite n° 23706

Publiée dans le JO Sénat du 08/07/2021 – page 4200 Transformée en Question orale (n° 1888S).

Comptabilisation des enfants en très petites sections – Question écrite n° 23649

Publiée dans le JO Sénat du 08/07/2021 – page 4198.

Accompagnement des élèves en situation de handicap – Question écrite n° 25131

Publiée dans le JO Sénat du 28/10/2021 – page 6071.

Reprise des voyages scolaires – Question écrite n° 25029

Publiée dans le JO Sénat du 21/10/2021 – page 5959.

Généralisation des capteurs de CO₂ dans les établissements scolaires – Question écrite n° 24264

Publiée dans le JO Sénat du 02/09/2021 – page 5070. ■

Des textes à lire**Dans le B.O.E.N.**

N° 31 du 26 août 2021

• Politiques de jeunesse, d'engagement civique et de sport.

Pilotage et mise en œuvre au niveau territorial pour l'année 2021-2022.
Directive nationale d'orientation du 26-08-2021
(NOR : MENG2125272X)

• Établissements scolaires publics.

Inscription des établissements scolaires publics dans le programme Rep+ : modification.
Arrêté du 01-07-2021 (NOR : MENE2122299A)

• Établissements d'enseignement français à l'étranger.

Homologation et suivi – année scolaire 2021-2022.
Note de service du 23-07-2021 (NOR : MENC2120980N)

N° 33 du 9 septembre 2021

• Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche.

Programme de travail annuel pour l'année scolaire et universitaire 2021-2022.
Lettre du 29-07-2021 (NOR : MENI2125253X)

• Obligation vaccinale.

Personnels des services et établissements de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
Instruction du 09-09-2021 (NOR : MENH2127585J)

N° 36 du 30 septembre 2021

• Pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire.

Lignes directrices à l'attention de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale.
Circulaire du 29-09-2021 (NOR : MENE2128373C)

• Élections.

Représentants de parents d'élèves aux Conseils des écoles et aux Conseils d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement - année scolaire 2021-2022 : complément.
Note de service du 29-09-2021 (NOR : MENE2129451N).

N° 38 du 16 octobre 2021

• Concours de recrutements et examens professionnels d'avancement de grade – session 2022.

Personnels enseignants, personnels d'éducation, psychologues de l'Éducation nationale, personnels d'encadrement, personnels de la jeunesse et des sports et personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques.
Note de service du 12-10-2021 (NOR : MENH2130761N)

N° 41 du 29 octobre 2021

• Vie scolaire.

Prix Non au harcèlement 2020-2021.
Circulaire du 19-10-2020 (NOR : MENE2028121C)

N° 42 du 5 novembre 2021

• Création de l'indemnité de fonctions particulières.

Accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent.
Décret n° 2020-1287 du 23-10-2020 – JO du 24-10-2020
(NOR : MENH2020020D)

Informations fédérales

Circulaire n° 41 / 2017 – 6 septembre 2021 : Une affiche, un outil pour élections des parents d'élèves des 8 et 9 octobre 2021.

Circulaire n° 42 / 2021 – 8 septembre 2021 : Trésorerie 2020 : bilan, compte résultat annexe au bilan rapport vérificateurs aux comptes budget prévisionnel 2021.

Circulaire n° 43 / 2021 – 16 septembre 2021 : Congrès 2021.

Circulaire n° 44 / 2021 – 22 septembre 2021 : Commande de matériel par les Unions – À emporter au Congrès d'Obernai.

Circulaire n° 45 / 2021 – 23 septembre 2021 : À commander à la Fédération
Livre de Jean-Marie GILLIG « *Des Délégués Cantonaux aux DDEN* ».

Circulaire n° 46 / 2021 – 30 septembre 2021 : « *Concours écoles fleuries* » – Année scolaire 2021/2022.

Circulaire n° 47 / 2021 – 6 octobre 2021 : Appel à cotisation aux Unions 3^e versement des cotisations 2021.

Circulaire n° 48 / 2021 – 7 octobre 2021 : Relevé décisions Conseil Fédéral du mercredi 8 septembre 2021.

Circulaire n° 49 / 2021 – 11 octobre 2021 : Congrès Obernai – Présentation des candidats.
Documents envoyés dans les circulaires précédentes : Rapports : activité (publié dans *le délégué* 268 de septembre), financier, vérificateurs aux comptes, bilan compte de résultat, annexe au bilan.

Circulaire n° 50 / 2021 – 14 octobre 2021 : Demande Partenariat DDEN-AMF (Association des Maires de France).

Circulaire n° 51 / 2020 – 14 octobre 2021 : Communiqué CNAL.

Circulaire n° 52 / 2021 – 15 octobre 2021 : Derniers jours pour l'enquête DDEN « Climat, violences et citoyenneté ».

Circulaire n° 53 / 2021 – 15 octobre 2021 : Commande de matériel par les Unions – À emporter au Congrès d'Obernai.

Circulaire n° 54 / 2021 – 5 novembre 2021 : Relevé décisions Conseil Fédéral du jeudi 7 octobre 2021.

Circulaire n° 55 / 2021 – 16 novembre 2021 : Relevé décisions Conseil Fédéral du vendredi 5 novembre 2021.

Circulaire n° 56 / 2021 – 21 novembre 2021 : Congrès 2021 Obernai : Motion et Résolution générale.

Circulaire n° 57 / 2021 – 29 novembre 2021 : L'état de l'École 2020.

Circulaire n° 58 / 2021 – 30 novembre 2021 : Synthèse Enquête nationale Violences et Citoyenneté.

Circulaire n° 59 / 2021 – 2 décembre 2021 : Carte de vœux.

La Lettre du DDEN n° 201 – 15 septembre 2021.

La Lettre du DDEN n° 202 – 1^{er} octobre 2021.

La Lettre du DDEN n° 203 – 15 octobre 2021.

La Lettre du DDEN n° 204 – 2 novembre 2021.

La Lettre du DDEN n° 205 – 15 novembre 2021.

La Lettre du DDEN n° 206 – 1^{er} décembre 2021.

Si vous souhaitez recevoir les **Informations fédérales**, merci d'adresser votre demande par message internet à la Fédération des DDEN : federation@dden-fed.org

Les circulaires fédérales La Lettre du DDEN bimensuelle

Sont adressées par courriel au Président, Secrétaires, Trésoriers de l'Union.
Charge à eux de les diffuser à chaque DDEN adhérent.

Cette information
vous est due au regard
de votre cotisation fédérale.



La Lettre Du DDEN



LE BUREAU FÉDÉRAL



Eddy KHALDI

Président



Édith SEMERDJIAN

Secrétaire Générale



Françoise RISS

Trésorière Générale

Marie-France CONTANT

Philippe GALLIER

Nicole TAVARÈS

Martine DELDEM

Catherine HAENSLER

Christian VIGNAUD

Philippe FOLTIER

Camille HYBOIS

Bernard RACANIÈRE

LE CONSEIL FÉDÉRAL (2021-2022)

Anne-Marie ALAIS	Savoie
Jean-Pierre BONIN	Yvelines
Marie-France CONTANT	Oise
Martine DELDEM	Hérault
Chantal DETREZ	Marne
Patrick DEVOS	Paris
Philippe FOLTIER	Allier
Philippe GALLIER	Eure
Martine GAUDIN-QUIRION	Nièvre
Sadry GUITA	Bouches-du-Rhône
Catherine HAENSLER	Puy-de-Dôme
Guy HUBERT	Côtes-d'Armor
Camille HYBOIS	Morbihan
Alain JAMMET	Ardèche

Eddy KHALDI	Val-de-Marne
Michel LAFONT	Tarn
Frédéric MASSON	Nord
Jean MILLAIRE	Nord
Philippe PÉLISSIER	Ain
Robert PIQUET	Pyrénées-Orientales
Bernard RACANIÈRE	Vaucluse
Françoise RISS	Saône-et-Loire
Mireille SABATTIER	Haute-Loire
Édith SEMERDJIAN	Paris
Nicole TAVARÈS	Indre-et-Loire
Brigitte VAUGNE	Territoire de Belfort
Christian VIGNAUD	Charente-Maritime

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wauquiez - 75010 Paris - France - Téléphone : 01 76 00 76 00 - RCS Nanterre - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 1 avenue des Entrepreneurs France 92011 Paris Cedex 13 - Siret n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 046 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Mercredi à Carmel, Elise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles



casden.fr



Retrouvez-nous chez

